

«La parole n'est pas
faite pour couvrir la
vérité, mais pour
la dire»



José Martí,
poète cubain



Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE

Actualité

Va-t-on vers une interdiction des activités politiques aux requérants d'asile ?



Pages 4-5

Va-t-on vers une interdiction des activités politiques aux requérants d'asile ? Réactions des concernés et éclairage de l'avocat Pierre Bayenet.

Dossier

Insertion sociale:

Face à la difficultés à la méconnaissance de leurs compétences, les requérants d'asile diplômés s'arment de volonté et s'affirment.

Pages 9-11

Suisse

Page 3

L'état des frais de recours asphyxie les requérants d'asile sans ressources

Politique fédérale

Page 7

Pas de contingent de réfugiés irakiens en Suisse

Vaud

Page 14

Déménager, une étape de plus dans l'exil

Valais

Pages 16-17

Le jour où j'ai obtenu l'asile



Edito

Les « Tasers » tuent !

Le Conseil national va probablement examiner lors de sa session d'été la Loi sur l'usage de la contrainte (LusC). Cette loi vise les personnes séjournant illégalement en Suisse et qui peuvent être rapatriées de force dans leur pays d'origine. Elle prévoit l'utilisation des armes à électrochocs appelées « Tasers ». Même s'il est légitime pour les autorités suisses de se doter d'une réglementation pouvant assurer le bon déroulement des expulsions des requérants d'asile et étrangers en situation irrégulière, comment ne pas s'indigner devant l'idée de le faire en usant des pistolets paralysants ?

En effet, ces armes envoient une décharge de 50'000 volts et infligent à la personne ciblée une douleur atroce au point de la paralyser en quelques secondes ; une perte de connaissance peut survenir. Des études scientifiques ont prouvé que les Tasers sont extrêmement dangereux pour une femme enceinte ou pour une personne ayant des déficiences cardiaques. Le pistolet à électrochocs peut provoquer une perte de la vue, porter irrémédiablement atteinte au système nerveux ou défigurer une personne, s'il est utilisé à la hauteur de la tête.

Pour avoir autorisé les Tasers, la LusC fait l'objet d'un débat houleux entre la majorité de droite et ses opposants de gauche. Ces derniers ont relevé que le même type d'armes est prohibé pour le bétail et qu'une disposition de la Loi sur les armes interdit des « appareils produisant des électrochocs susceptibles (...) de porter durablement atteinte à la santé. »

Ces critiques sont visiblement passées à la trappe lors des travaux en Commission et la LusC sera sans doute adoptée et appliquée. Pourtant, le même projet de loi comporte paradoxalement un passage qui fait référence à la dignité, à l'intégrité physique et à l'interdiction des traitements dégradants : « la contrainte policière ne doit pas entraîner des inconvénients ou des dommages disproportionnés par rapport au but visé ».

Pourquoi permettre l'utilisation des pistolets à électrochocs quand le « but visé » n'est que l'expulsion de 300 à 400 individus par an qui, selon le projet de loi, peuvent être menottés durant tout le voyage? La politique sécuritaire va-t-elle écraser les principes humanitaires ?

Gageons sur la sagesse des parlementaires pour rééquilibrer la balance en faveur de la dignité humaine.

La Rédaction

1) Pour le fabricant nord-américain de ce matériel, les conséquences mentionnées ne sont pas réelles. Pour lui, la relation de cause à effet entre les morts et l'utilisation du Taser n'est toujours pas prouvée. Amnesty International parle de soixante et une personnes décédées après avoir été touchées par des pistolets de ce type utilisés par la police américaine dans la seule année 2006.

Sommaire

Suisse	
Frais de recours: un goût amer pour les requérants d'asile	3
Actualité	
Menace d'interdiction des activités politiques, des requérants d'asile réagissent	4
Interview	
L'avocat P. Bayenet examine les conséquences possibles d'une interdiction des activités politiques	5
Journée du réfugié	
Messages de requérants d'asile	6
Politique fédérale	
Pas de contingent de réfugiés irakiens en Suisse	7
Article en langue étrangère	
« Nada sucede como lo imaginamos »	8
Dossier	
Insertion sociale: les requérants d'asile diplômés s'accrochent	9-10-11
Etude	
Rôle de la religion dans les trajectoires d'asile	12-13
Pages cantonales	14-23
- Vaud : Déménager, une étape de plus dans l'exil	
- Valais : Le jour où j'ai obtenu l'asile	
- Neuchâtel : Intégration professionnelle des permis F	
- Jura : Formation aux machines de commande numérique	
- Genève : Se débrouiller sans les béquilles sociales	
Kiosque	
La tradition humanitaire, fierté de la Suisse	24
Famille	
Migration et maternité : quel soutien pour les mères migrantes ?	25

Billet

Guy Lubanzadio lâche Abou pour rejoindre les grands froids

Abou, le personnage de la bande dessinée bien connue des lecteurs de Voix d'Exils, est « abandonné » à Lyon où il dépose sa demande d'asile après un long voyage qui part de Lubumbashi en République démocratique du Congo en passant par Rome. La suite de « Wuka Mabonde » ne sera pas connue. Ce n'était assurément pas le vœu de son auteur, mais le vent de l'exil a soufflé tellement fort ces dernières semaines qu'il n'a pas laissé notre dessinateur achever le dernier épisode. Guy Lubanzadio vient de traverser l'Atlantique pour une autre destination. Il a déposé sa valise et ses crayons au pays des grands froids, le Canada. Guy s'est installé avec sa famille au Québec à la faveur de la politique d'immigration de ce pays ouvert aux immigrés qualifiés.

Arrivé en Suisse en 2001, le Congolais a vu sa demande d'asile déboucher sur l'octroi d'un permis F. Les années de Guy à la Rédaction de Voix d'Exils en qualité de dessinateur et rédacteur resteront gravées dans notre mémoire. Grâce à son talent et à son inspiration, mais aussi grâce à son humour caustique, il a gagné la sympathie de tous. Guy sait transformer les pleurs en rires, le malheur en bonheur, la tristesse en joie, en dégageant certains aspects cocasses ou insolites de la vie du requérant d'asile qu'il connaît si bien. C'est sa façon de vivre en artiste, pas seulement dans l'œuvre créée, mais surtout dans les relations humaines. Toute la Rédaction de Voix d'Exils lui souhaite une bonne intégration dans le pays du caribou!

Andy Mack

Suisse

Frais de recours : un goût amer pour les demandeurs d'asile

Lorsqu'un recours est dénué de chances de succès, le Tribunal administratif fédéral exige le versement d'un montant de 600 francs comme frais de procédure. Les requérants d'asile trouvent cette mesure disproportionnée en regard de leurs ressources financières.

Sita* est une requérante d'asile originaire du Congo Brazzaville. Septembre 2006: sa demande d'asile est rejetée. Le courrier contenant la notification du rejet, envoyé par la Commission de recours en matière d'asile, est accompagné d'une facture. Elle doit payer une somme de 600 francs à ladite Commission. Un montant qui correspond aux frais de pro-

a payé 600 francs pour son premier recours ; pour le deuxième, la Commission a exigé le même montant. « Je n'en peux plus, j'ai versé 200 francs en quatre mensualités. Ce n'est pas normal », se plaint-il. Son compatriote Guy a vécu le même calvaire. « C'est impensable de demander 600 francs à quelqu'un qui ne reçoit que 426 francs pour survivre ». Patrick,

Selon Yves Brutsch, conseiller juridique au Centre Social Protestant (CSP), « cette loi existe depuis 20 ans mais ce qui a changé c'est que depuis quelques années on demande une avance. Pire encore, le non versement de ce montant devient un motif d'irrecevabilité. » « Aujourd'hui, ce sont presque la moitié des recourants qui voient leurs requêtes annulées pour cette raison », poursuit-il. De son côté, m. Hoffmann du Tribunal administratif fédéral, instance qui a repris le mandat de la Commission suisse de recours dissoute le 31 décembre dernier, affirme que « si un recourant ne verse pas l'avance des frais exigés ou si la demande de dispense des frais est rejetée, le Tribunal administratif n'entre pas en matière. »



©D/Andy Mack

↑ Les réponses aux nombreux recours sont souvent négatives

cedure engagés par ce service et qui concerne notamment les dépenses et indemnités fixées par le Tribunal administratif fédéral. Un mois plus tard, Sita introduit un recours contre la première décision. La Commission le juge irrecevable au motif que l'intéressée ne s'est pas acquittée de sa « dette » dans les délais impartis. Elle l'enjoint de payer 200 francs supplémentaires. Au total l'ardoise s'élève à 800 francs en l'espace de trois mois. Fin mai 2007, un premier rappel lui est adressé. N'ayant pas d'autorisation de travail, elle n'a pour seule source de revenu qu'une assistance financière de l'Hospice général d'un montant de 426 francs mensuels. De quoi survivre à peine. Elle est totalement déboussolée. Ilunga* un Congolais de Kinshasa, sans emploi,

un Camerounais, n'a pas échappé à cette dure « loi ». Il pense que « ce genre de dettes devraient être payées en effectuant des travaux d'intérêt général car ce montant est exorbitant pour tout requérant d'asile honnête. » Etisha*, un Ethiopien, s'interroge : « Lorsqu'on est sans emploi, peut-on parvenir à honorer cette contribution ? » Quant au Congolais de Brazzaville Alain, il n'a d'autre solution que de se laisser envahir par le désespoir : « C'est pour cette raison que certains requérants ne font pas de recours ! »

Les pressions que subissent les requérants confrontés à cette situation les poussent parfois à abandonner la procédure à leur risque et péril ou, pire, à s'adonner aux activités illégales. Les cas sont peut-être rares mais ils existent.

Dispense possible ?

« Une partie qui ne dispose pas de ressources suffisantes et dont les conclusions ne paraissent pas d'emblée vouées à l'échec peut être dispensée des frais », soutient Magnus Hoffmann. Autre possibilité : le requérant doit prouver sa situation d'indigence au moyen d'une attestation d'assistance délivrée par un assistant social ou un mandataire. Cela ne constitue pourtant pas une garantie; bon nombre de demandeurs d'asile ont fourni les justificatifs demandés, mais la réponse est souvent négative. Les frais de procédure constituent donc un obstacle au recours, selon les requérants d'asile et les juristes qui les aident. Le Tribunal administratif fédéral doit-il continuer à exiger le paiement de ces frais? La question commence à poindre dans les esprits des fonctionnaires de l'Office fédéral des migrations et du Tribunal administratif fédéral. Quant à une solution concrète, il va falloir encore attendre, au grand dam des requérants.

Andy Mack

* Noms d'emprunt

Actualité

Menace d'interdiction des activités politiques, des requérants d'asile réagissent

Selon Christoph Blocher, le Conseiller fédéral en charge du Département de justice et police, certains requérants d'asile s'adonnent à des activités politiques pour aggraver leur cas en vue de bénéficier d'un titre de séjour provisoire. Il fait appel à plus de vigilance pour éviter les abus. Les réactions ne se sont pas fait attendre du côté des demandeurs d'asile.

On sentait venir le coup de très loin. A peine le durcissement de la loi sur l'asile voté, Christoph Blocher envisage de donner un autre tour de vis. Le quotidien *Le Temps* s'est penché sur le sujet dans son édition du 14 février dernier. Il rapporte les propos du conseiller fédéral UDC qui a demandé à l'Office fédéral des migrations de « réfléchir à des solutions pour éviter de tels abus ». Les abus, c'est l'octroi des titres de séjour provisoires. L'an dernier, 615 personnes ont bénéficié du Permis F contre 215 un an plus tôt.

Participer à une manifestation, prendre part à une réunion, être membre d'un parti politique en vue de faire opposition à certains faits et décisions du gouvernement de son pays d'origine indigne Christophe Blocher. Selon lui l'engagement politique des requérants d'asile n'a pour motif principal que de vouloir échapper à un éventuel rapatriement et rester en Suisse. Pour l'instant, aucune autorité à Berne ne parle de décision prête à être mise à exécution, mais la menace d'une mesure allant dans ce sens se fait de plus en plus pressante. Selon des sources concordantes, Christoph Blocher envisagerait d'exhumer une ancienne ordonnance abrogée en 1998, celle de 1948 qui stipulait que « les étrangers qui ne sont pas en possession d'un permis d'établissement ne peuvent prendre la parole sur un sujet politique, dans des assemblées publiques ou privées qu'avec une autorisation spéciale. »

Tollé dans le camp des requérants d'asile

Déjà des voix s'élèvent du côté des associations travaillant dans les milieux de l'asile en Suisse. Les requérants d'asile eux-mêmes ne restent pas bouche cousue. « Je suis indigné par cette idée du conseiller fédéral UDC. La Suisse est toujours considérée comme un pays des droits de l'homme, elle a donc l'obligation de protéger les demandeurs d'asile et garantir la liberté d'expression », déclare Kabongo*, un requérant d'asile originaire de la République démocratique du Congo qui réside à Berne. Sa compatriote Hélène, qui vit à Lausanne, s'interroge sur les moyens que mettrait en œuvre Christoph Blocher pour empêcher les requérants d'asile de se livrer à des activités politi-



↑ Ces Ethiopiens qui manifestent à Berne devront-ils à l'avenir avoir besoin d'une autorisation spéciale ?

ques. « Déploierait-on des policiers sur les lieux de réunion ou des manifestations politiques pour piéger ceux des requérants qui enfreindraient la loi ? » Theodoros*, demandeur d'asile éthiopien domicilié à Genève, pense que cette idée d'interdire toute activité politique aux requérants d'asile va à l'encontre de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui garantit la liberté d'opinion et d'expression pour chaque individu sans être inquiété.

Vers un bras de fer ?

Certains requérants d'asile interrogés ne trouvent aucun fondement dans les arguments du ministre de Justice et police helvétique. Pour eux, la raison principale qui peut motiver un requérant d'asile à se livrer à une activité politique ne peut être que de manifester son aversion contre le gouvernement de son pays d'origine. Madjid Moshayidi, réfugié iranien habitant Zurich depuis 25 ans affirme : « Il y a des gens qui ont bénéficié d'un permis F pour réfugié mais ce n'est pas pour ça qu'ils manifestent, ils réagissent plutôt contre les régimes dictatoriaux de leurs pays ». M. Moshayidi envisage déjà de mener une campagne tenace contre toute décision qui aurait pour but de réduire la liberté d'expression des réfugiés. Il dirige l'Association démocratique pour les réfugiés, une organisation créée en 2004 et qui défend les droits des réfugiés et des requérants d'asile dans 15 cantons suisses. Shemles, un requérant d'asile éthiopien ins-

tallé dans le Jura entend se battre également pour la préservation de la liberté d'expression des requérants d'asile. Il a pris part récemment à une assemblée internationale organisée à Zurich par un parti d'opposition en exil (Coalition pour l'unité et la démocratie, CUD) dont il est membre actif. « Mon parti se bat pour la paix, l'unité et la prospérité en Ethiopie en privilégiant le processus démocratique. Je ne comprends pas cette limitation », s'exclame-t-il. Même réaction pour M. A, originaire de la Somalie ; il est porte-parole du Front de Libération de l'Ogaden et auteur de plusieurs rapports sur la situation des droits de l'homme dans son pays. Pour tous ces opposants qui sont dans l'attente d'un statut de réfugié en Suisse, l'acte de se taire équivaut à un sacrifice de leurs opinions politiques. Pour cela, ils sont prêts à aller manifester leur mécontentement à Berne, sous les fenêtres du conseiller fédéral Blocher.

Andy Mack & Aberra Wondimeneh

*Prénoms fictifs



Interview

Le juriste Pierre Bayenet fait le tour de la question

Me Pierre Bayenet, avocat exerçant à Genève, examine pour les lecteurs de Voix d'Exils, les conséquences juridiques possibles d'une interdiction des activités politiques des requérants d'asile.

Voix d'Exils : Quels sont les éléments qui constituent « la création de motifs subjectifs postérieurs à la fuite » que le ministre de Justice et police voudrait utiliser pour limiter les activités politiques dites abusives des requérants d'asile ?

Pierre Bayenet : Il est vrai qu'un requérant d'asile pourrait, lors de son séjour, adopter un comportement qui le mettrait en danger dans son pays d'origine alors même qu'il ne faisait pas de politique chez lui. Ainsi, il ne pourrait plus être renvoyé, et serait mis au bénéfice du statut de réfugié, alors qu'à l'origine il n'aurait pas pu en bénéficier.

C'est sans doute ce type de comportement que le chef du Département de justice et

sion: l'article 16 de la Constitution fédérale suisse prévoit que la liberté d'opinion et d'information sont garanties; toute personne a le droit de former, d'exprimer et de répandre librement son opinion.

La liberté d'expression est également garantie par l'article 10 alinéa 1 de la Convention européenne des droits de l'homme, et par l'article 19 du pacte international (ONU) sur les droits civils et politiques. Il convient de noter que l'article 20 de ce dernier pacte apporte une restriction à cette liberté, puisqu'il interdit toute propagande en faveur de la guerre

La mise en oeuvre de ce projet nécessiterait la modification d'une loi fédérale, probablement de la Loi sur l'asile

religieuses d'autrui est prohibée par l'article 261 du Code pénal, l'incitation à la discrimination raciale est prohibée par l'article 261bis du Code pénal. Plus délicate est la question de l'application de l'article 296 de

ce même code, lequel interdit l'outrage public aux Etats étrangers, dans la personne de leurs chefs, de leurs gouvernements, d'un de leurs agents diplomatiques ou officiels. Attention, c'est bien l'outrage qui est seul prohibé, et en aucun cas la critique politique!

Quelles sont les limites à respecter par ceux des requérants d'asile qui entreprennent des activités politiques ?

Il y a également des limites légales aux activités concrètes qui peuvent être entreprises en Suisse. D'une manière générale, tout acte de violence est illégal. L'organisation de manifestations est soumise à autorisation, autorisation qui doit en principe être accordée par l'autorité mais qui peut, selon les cantons, être assortie de conditions. On notera qu'en principe, en Suisse, il est possible d'obtenir des autorisations pour manifester devant des représentations étrangères (ambassades, consulats et missions diplomatiques).

Enfin, il y a des limites aux activités qui peuvent être organisées depuis la Suisse: selon l'article 299 du Code pénal, « celui qui, du territoire suisse, aura tenté de troubler par la violence l'ordre politique d'un Etat étranger sera puni de l'emprisonnement ». Il est également prohibé de favoriser, depuis la Suisse neutre, des actes d'hostilité contre un Etat belligérant, ou de recueillir en Suisse des renseignements militaires pour un Etat étranger au préjudice d'un autre Etat étranger (articles 300 et 301 du Code pénal).

Propos recueillis par la rédaction



↑ Pierre Bayenet

police voudrait sanctionner. J'ignore pour ma part si ce sont des comportements qui existent réellement, ou s'ils ne sont que théoriques.

Si la décision de réprimer les activités politiques des requérants d'asile est prise, serait-on en droit de penser qu'elle porte atteinte au principe de la liberté d'expression ?

Il est important de noter que pour l'instant il n'y a pas de décision! Le département de monsieur Blocher se contente de souhaiter pouvoir interdire l'activité politique des requérants d'asile, mais il ne peut pas agir de la sorte par une simple décision; la mise en oeuvre de ce projet nécessiterait la modification d'une loi fédérale, probablement de la Loi sur l'asile. Une telle modification porterait une atteinte inadmissible au droit et à la liberté d'expres-

et tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse.

Toutefois, il ne serait pas impossible, malgré ces garanties internationales, que monsieur Blocher tente de faire adopter par le parlement fédéral une loi restreignant la liberté d'expression des requérants d'asile. Un tel projet de loi remettrait en cause le fondement de la démocratie suisse, et devrait être combattu avec toutes les forces disponibles.

Quels actes politiques des requérants d'asile sont susceptibles d'être sanctionnés par le droit suisse ?

Bien sûr, il y a quelques limites à la liberté d'expression; ainsi la provocation publique au crime ou à la violence est prohibée par l'article 259 du Code pénal, l'offense aux convictions



Journée du réfugié

Les requérants d'asile de Suisse romande prennent la parole

Cette année, les manifestations liées à la Journée du réfugié, commémorée pour la 27ème fois en Suisse, ont lieu du 15 au 20 juin. Pour marquer ces événements, sept requérants d'asile tiennent à exprimer leurs pensées à l'attention des autorités de leur pays d'accueil.

Pidice Egui, Togolais

Considérez avant tout les réfugiés comme des personnes humaines sans jeter un quelconque regard sur leur religion ou leur culture. Pour les NEM et les sans-papiers qui croupissent dans la misère et qui sont à la merci des personnes sans scrupules, envisagez une issue humanitaire à leur situation. Pour les requérants d'asile dont la demande a été rejetée et qui doivent être reconduits chez eux, réservez des traitements plus humains. Aux réfugiés reconnus comme tels et aux requérants en attente d'une réponse, oeuvrez pour stopper l'exclusion.

Que les autorités en charge de la migration tiennent un peu plus compte des souffrances et des psychoses provoquées par la situation de précarité dans laquelle vivent les requérants d'asile.

Shirin Amini, Iranienne

Je suis une enseignante diplômée. Depuis cinq ans je n'arrive pas à faire autre chose que le nettoyage de bureaux à temps partiel. Je ne travaille que 14 heures par semaine. Si j'ai bien compris, les autorités suisses veulent que les réfugiés soient bien intégrés en sortant de l'assistance et en adoptant les us et coutu-



↑ Shirin Amini

Hussin Abdul Meneim Ali, Irakien

Je suis en Suisse depuis 5 ans. J'ai un permis F et je n'ai toujours pas la possibilité de franchir la frontière pour aller rendre visite à mon fils qui est installé en Suède. Si les autorités suisses peuvent permettre aux gens comme moi d'aller voir leurs proches installés en Europe, ce sera un grand soulagement. Je suis âgé et tout le reste de ma famille se trouve en Irak.

Sewa Prince Agbodjan

Un réfugié ne demande qu'à vivre librement et en toute égalité devant la loi. Si les conditions d'accueil, d'épanouissement et de développement lui sont offertes, il ne pourra être qu'encouragé à fournir des efforts pour parvenir à l'intégration sociale et professionnelle.



↑ Hussin Abdul Meneim Ali

André, Congolais de la RDC (demande de réexamen du dossier en cours)

Selon moi, en Suisse, les réfugiés sont traités plus ou moins de façon normale selon les cantons qui les reçoivent. Mais actuellement, certaines lois appliquées en Suisse ne permettent pas à de nombreux requérants d'asile de résider en Suisse de façon correcte dès lors que leur demande d'asile est rejetée.

D., Angolais (Permis N débouté de longue durée, exécution du renvoi en suspens)

En ce jour, je souhaite être en pensée avec les requérants qui sont dans la même situation que moi, qui ont les mêmes problèmes. Je voudrais que les autorités analysent chaque cas avec plus de justice. Si un requérant parvient à s'intégrer dans la société, si celle-ci l'accepte, il faudrait que les autorités en tiennent compte dans leurs décisions.

La Rédaction

mes du pays d'accueil. Tous mes efforts sont tournés vers cet objectif. Mais j'ai l'impression qu'il y a encore beaucoup d'obstacles à lever, qu'il s'agisse de logement, de formation ou de l'emploi. J'aimerais que de réelles solutions se concrétisent en faveur des requérants.

Alsény, Guinéen (Permis N débouté de longue durée, exécution du renvoi en suspens)

Donnez aux requérants d'asile la possibilité de pouvoir travailler car c'est la seule façon de s'intégrer et de contribuer ainsi à la prospérité de l'économie suisse !

Je suis en Suisse depuis 5 ans ; j'ai fait formation sur formation mais j'ai du mal à trouver du boulot à cause de mon permis N : je trouve que c'est dommage.

Suisse

Il n'y aura pas de contingent de réfugiés irakiens

Le refus du Conseil fédéral d'accueillir sur le territoire helvétique plus de réfugiés irakiens vient d'être confirmé par le conseiller fédéral en charge de Police et justice et provoque un début de polémique.

La Suisse ne veut pas créer un « appel d'air vers l'Europe. » Tel est l'avis du Conseiller fédéral Christoph Blocher qui a bien voulu commenter la décision du gouvernement suisse de ne pas accepter un contingent de 500 réfugiés irakiens. Cette position définitive du Conseil fédéral vient contredire celle exprimée par la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey qui souhaitait accueillir en Suisse ce contingent composé en principe des personnes les plus vulnérables.

La ministre des Affaires étrangères répondait ainsi à un appel pressant du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR) qui avait organisé les 17 et 18 avril 2007 à Genève une conférence internationale pour mobiliser les pays industrialisés en faveur des populations fuyant le conflit.

A cette occasion, le Haut commissaire du HCR Antonio Guterres a rappelé que près de 100 Irakiens meurent chaque jour, des centaines sont blessés. Un Irakien sur huit a été chassé de son foyer soit près de 50'000 chaque mois. Près de quatre millions d'Irakiens ont fui. Deux millions d'entre eux se sont déplacés à l'intérieur même du pays. Les autres ont cherché refuge dans les pays voisins, en Jordanie et Syrie principalement. La population irakienne fait face à quatre guerres à la fois: les groupes sunnites mènent la lutte contre les troupes occupantes; Al-Qaïda, la nébuleuse terroriste, s'en prend aussi bien à l'armée américaine qu'aux troupes gouvernementales; les chiïtes et les sunnites se livrent une lutte sanglante, sans oublier la guerre naissante entre milices chiïtes elles-mêmes.

Le contingent de la discorde

« Il est choquant de voir le Conseil fédéral verrouiller les portes face à une crise aussi grande », a regretté le député socialiste Carlo Sommaruga sur les ondes de la Radio suisse romande. Face à cette critique, Christoph Blocher a justifié la réponse du Conseil fédéral en soutenant la thèse d'une arrivée massive de réfugiés irakiens en Suisse. « Actuellement, nous avons déjà 5000 réfugiés irakiens en Suisse. Nous sommes le deuxième pays en Europe à accueillir plus d'Irakiens », a-t-il commenté (lire l'encadré). Le vice-président du parti de M. Blocher, Yvan Perrin, partage entièrement cette opinion :



↑ Un restaurant fréquenté par les réfugiés irakiens habitant le centre ville d'Amman (Jordanie) sert de centre d'information pour ceux qui veulent se renseigner sur la situation en Irak.

« La Suisse participe déjà à plus d'aide internationale. Dans ce domaine là, elle est déjà efficace. » Pour le conseiller fédéral Blocher et son parti, l'Union démocratique du centre (UDC), la meilleure solution pour venir en aide aux Irakiens c'est de les aider sur place.

Pour le HCR, le problème se limite uniquement à l'accueil des « minorités » qui n'ont pas pu entrer dans des camps de réfugiés situés dans les pays voisins. « Nous espérons que la Suisse et le HCR vont continuer à discuter de la réinstallation de ces réfugiés », a souhaité la porte-parole du HCR, Martine Pochon.

L'agence onusienne qui est visiblement débordée par l'ampleur de cette crise humanitaire ne cesse de lancer un appel à « une expression urgente et significative de solidarité de la part de la communauté internationale. Cela inclut un appui financier, économique et technique mais également un accroissement des possibilités de réinstallation pour les plus vulnérables. La générosité des pays hôtes doit appeler en miroir celle de la communauté internationale tout entière. » Pour l'instant, les réponses des pays industrialisés tombent au compte-gouttes.

La Rédaction

Réfugiés irakiens en l'Europe 2006-2007

Allemagne	52 900	Suisse	5 000
Autriche	1 200	Royaume-Uni	22 300
Finlande	1 600	Grèce	820
Pays-Bas	21 800	Italie	1 300
Arménie	460	Suède	21 100
France	1 300	Roumanie	450
Danemark	10 700	Hongrie	1 200
Irlande	340	Norvège	8 500
Bulgarie	1 200		

Source HCR



Article en langue étrangère

"Nada sucede como lo imaginamos"

Iria Rodiles es una periodista cubana que llegó a Suiza en enero del 2004, huyendo de la dura represión del régimen castro. Iria Rodiles nos relata su trayectoria marcada por el compromiso, los sufrimientos, el exilio y la esperanza.

«No es fácil» decimos siempre los cubanos ante situaciones complicadas y adversas que, por cierto, son constantes en mi país.

A pesar de tantas desgracias, tampoco es fácil desprenderse de la tierra natal donde se queda parte de uno mismo.

El adiós, es tan breve y compulsivo, como un salto al vacío tras recibir un empujón; la llegada al extranjero, como un golpetazo contra el suelo, y no precisamente porque el avión realice algún aterrizaje forzoso: nada resulta igual a lo que imaginábamos.

Al partir, pensaba que Cuba experimentaría un cambio a corto plazo, dada la debilidad perceptible en el violento ataque de la dictadura totalitaria contra la disidencia interna y la tremenda protesta internacional que levantó aquella trágica ola represiva de Marzo del 2003, bien llamada la Primavera Negra de Cuba.

Y de producirse el tan ansiado y necesario cambio, yo regresaría a la Isla, más temprano que tarde. También esperaba una pronta respuesta a mi demanda de asilo. Ambas suposiciones se fundamentaron en la desmesurada represión dictatorial y en mi indiscutible quehacer periodístico como disidente.

Nada fue como pensaba: Cuba sigue bajo la dinastía dictatorial-totalitaria y la respuesta a mi solicitud de asilo demoró muchísimo más de lo esperado.

Nunca tuve entre mis proyectos irme de mi tierra natal. Fue con posterioridad a los acontecimientos del 2003, cuando me ví obligada a 'elegir' entre la cárcel o el exilio: opositores pacíficos y periodistas independientes fueron condenados a monumentales años de prisión. Entre ellos, mis amigos y colegas más cercanos de entonces: Manuel Vázquez Portal, Raúl Rivero y Ricardo González Alfonso. La mayoría de los disidentes en quienes, a mi juicio, podía confiar, se hallaban en cautiverio.

O dejaba de escribir o terminaría como mis colegas. Ya en el interrogatorio al que me sometió la Policía Política cubana en septiembre del 2000, fui advertida de que aplicarían a la disidencia la Ley 88 —ley ilegal contra la libre expresión—, subrayándome que yo no

resistiría la cárcel.

Pero en un país dictatorial y totalitario, uno no decide nunca si se queda o si se marcha, si se va a la cárcel o no: sólo decide si deja de escribir o no... Y mi trabajo fue más intenso que nunca, desde el gorilazo primaveral hasta el momento de mi partida.

Me 'dejaron' ir, como a otros, quizás para evitarse más escándalos y repulsas en la entonces caldeada esfera internacional.

Así llegué Suiza, la apacible, neutral y democrática, por naturaleza y tradición. La bellísima y casi perfecta Suiza. Con todo, fueron muy duros para mí los dos años y medio de incertidumbre, esperando la respuesta a mi solicitud de asilo, sin mi familia, sin mis amigos, sin mi casa. Me refugié en mis plegarias, en las caminatas por los preciosos bosques helvéticos y escribiendo sobre la situación cubana.

Cierto: logré escapar de la gran prisión --la Isla-- y de la pequeña --la de muros y rejas--, pero he pagado un precio muy alto por ello: no pude estar al lado de mi única hija hembra en su primer parto, ocurrido en Cuba dentro del tiempo que llevo refugiada en Suiza, ni aún conozco a mi nieto que ya tiene 16 meses.

Nada nuevo, pero igualmente cruel: antes, tampoco pude venir a Suiza para el nacimiento de mi primer nieto suizo-cubano, porque la autoridades de la Isla me lo impidieron como represalia por mi quehacer periodístico independiente.

Finalmente, Suiza me ha acogido y le estoy muy agradecida. Tanto, que la extrañaría si alguna vez fuera posible mi regreso a una Cuba democrática.

Fue un gran riesgo escribir con libertad en Cuba y partir hacia lo desconocido, también; mucho más cuando ya no somos jóvenes, pero, sobre todo, cuando tenemos una familia que también se afecta con nuestras decisiones. Pero «vivir es un riesgo»: esta cita de Paulo Coelho transmite valor a todo peregrino.

Y heme aquí, nadie lo dude, obligada por las circunstancias, dada mi labor periodística a



↑ Iria Rodiles

favor de los derechos humanos y la democracia, tan necesarios para todo el mundo como el aire que respiramos.

Vale la pena el riesgo, aunque nada sea como imaginamos.

Iria Rodiles

Rien ne se passe comme nous l'imaginons

Iria Rodiles était journaliste dissidente à Cuba et est venue chercher asile en Suisse. Elle raconte sur un mode très poétique l'arrachement à sa terre natale lors du « printemps noir » de 2003, synonyme de répression féroce, le déchirement familial, l'espoir déçu d'un changement rapide de régime. Et aussi les deux ans d'incertitude, la lenteur de la procédure dans la « très belle et presque parfaite Suisse » à laquelle elle est reconnaissante de l'avoir accueillie. Les blessures du totalitarisme cubain sont encore vives, mais la journaliste rappelle que « vivre est un risque ».

Merci à Silvia Machado pour sa collaboration

Quand les requérants d'asile diplômés sortent de l'ombre

De nombreux demandeurs d'asile sont détenteurs de diplômes universitaires prestigieux. Certains membres de ce monde d'intellectuels, las d'entendre certaines critiques qui laissent penser qu'ils sont en Suisse pour vivre de l'assistance, réagissent en affichant leur désir de réussir grâce à leurs diverses capacités.



© VDE/Ghulam Khatibi

↑ Dr Faten Khedir : « J'ai dû m'adapter aux conditions de vie dans un hébergement collectif »

Faten Khedir est Tunisienne. Elle est médecin généraliste. Elle a terminé ses études à Tunis en décembre 2000 puis a travaillé dans la prévention ainsi que dans les services d'urgences de sa ville. Elle a demandé l'asile en Suisse en septembre 2006 et vit dans le canton du Valais. Le choc des premiers jours dans un centre d'enregistrement pour requérants d'asile est affligeant pour un médecin. Il perd toute confiance en ses capacités. Ce fut le cas du Dr Khedir : « Au début ce fut le grand choc à Vallorbe comme à St Gingolph. J'ai dû m'adapter aux conditions de vie dans un hébergement collectif. Depuis, je suis installée à Sierre, en logement individuel. J'ai trouvé les Suisses gentils et accueillants, mais ce qui est difficile pour moi, c'est de vivre dans l'incertitude liée à ma demande d'asile », explique-t-elle. Ce moment de blues passé, les diplômés, obligés de quitter leur pays pour des raisons politiques le plus souvent, trouvent des ressources nécessaires pour rebondir, saisissant la moindre opportunité. Faten Khedir s'investit à fond dans la culture. Elle veut comprendre la société qui l'accueille afin de s'intégrer dans des conditions optimales. « Je visite régulièrement la bibliothèque pour chercher des informations concernant la Suisse, comprendre comment vivent les gens et accéder à l'Internet dans le but de chercher du travail. Je suis en train de suivre également des cours d'informatique au foyer St Alexis à Sion. Aussi ai-je pu apporter

ma contribution en tant que médecin dans plusieurs projets : en avril 2006, j'ai présenté un exposé sur le thème « enfant et santé » dans le cadre d'une colonie en Gruyère. Je collabore également avec la Croix-Rouge pour le projet Luana, un cours de santé destiné aux migrants, et donnerai prochainement un cours portant sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles. » Mazin Astefan, prêtre d'origine irakienne, suit la même voie que le Dr Khedir. Il nous confie sa volonté de s'insérer dans sa nouvelle communauté. « J'ai été obligé de quitter mon pays et tout ce qui faisait ma vie là-bas. Aujourd'hui, je dois tout recommencer. Ma chance, c'est que mon diplôme du Babel Collège est reconnu internationalement. Ma priorité a toujours été de poursuivre mes études et j'ai eu peur que ce rêve ne s'effondre après mon départ d'Irak. Malgré tout, depuis mon arrivée en Suisse en janvier dernier, l'espoir s'est mis à renaître peu à peu. Et je suis prêt à tous les efforts pour faire de mon rêve une réalité. »

Investissement à corps perdu

Quand les débouchés font défaut, beaucoup de ces diplômés n'hésitent pas à s'investir dans un autre domaine que le leur. C'est le cas de M. S. qui vient d'Ethiopie. Il a suivi des études supérieures dans son pays pour devenir enseignant, puis collaborateur d'une section régionale de la Croix-Rouge. Dans le Jura où il est établi maintenant, il

travaille à temps partiel dans un McDonald's à Delémont. Il ne se plaint pas. Dans le Jura, ils sont nombreux à partager cette même volonté d'explorer divers horizons professionnels, en fonction des opportunités, y compris les moins évidentes. M. A., de Somalie, a fait des études de géographie dans son pays. Il ne travaille pas, mais se dépense sans compter pour le respect des droits de l'homme en Ogaden, sous occupation éthiopienne. M. A. du Kosovo, était journaliste dans son pays. Il n'a plus d'activité lucrative après avoir tâté des assurances pendant quelques mois. Il est par contre très actif dans la diaspora kosovare en Suisse. M. Y., de la République démocratique du Congo, dirigeait une entreprise d'exploitation de bois



↑ Mazin Astefan

dans son pays. Il s'est converti dans le polissage, avec succès. M. E., conseiller pédagogique rwandais, travaille depuis des années dans un foyer pour personnes handicapées. L'activité bénévole est un créneau que les plus instruits des requérants d'asile ne dédaignent pas. Ils s'en saisissent pour se perfectionner et créer de nouveaux liens sociaux. Le Dr Khedir le confirme : « Je souhaite progresser pas à pas malgré tout. Dans mon métier, si l'on n'avance pas, on

régresse très vite. J'aimerais effectuer un stage bénévole dans un centre hospitalier ou une clinique pour continuer à apprendre et surtout pour garder mon intégrité et mon identité. »

Etre parmi les meilleurs

Les requérants d'asile diplômés ont la nette conviction que la société suisse qui les accueille leur demande de prouver leur niveau. Certains n'en demandent pas plus pour démontrer leurs talents et s'imposer

qui a eu un grand succès dernièrement : « **L'histoire du chameau qui pleure** » réalisé par Byambasuren Davaa et Luigi Falorni. Je traduis également de petites nouvelles du français en mongol. Les personnages ne sont pas héroïques, mais simplement humains. Ils ont les mêmes problèmes que nous tous. C'est cette simplicité qui m'a touchée et que j'ai envie de partager avec les autres. Je prépare aussi un recueil de poésies que j'aimerais publier. C'est un bon exercice pour mon intégration. »

ces diplômés qui sont pour la plupart des non francophones. L'expérience de redevenir élève est assez douloureuse pour certains d'entre eux, mais tous constatent que c'est le prix à payer pour une bonne intégration en Suisse romande. Urantuya n'a pas hésité à apprendre deux langues à la fois (l'allemand et le français), tirant au maximum l'avantage d'habiter Bienne. Elle s'est également engagée comme étudiante à l'Université populaire de Bienne jusqu'à son départ du canton de Berne pour le Valais



©VDE/Gholam Khatibi

↑ Enkh TUYA : « Je prépare un recueil de poésie que j'aimerais publier »

dès lors qu'une porte s'ouvre. La forme la plus courante de se faire accepter dans le milieu professionnel consiste à multiplier des initiatives. Urantuya a suivi des études de cinéma à l'université d'Ulaan Baator, en Mongolie. Elle a ensuite travaillé comme secrétaire responsable du management des films pour une chaîne nationale de télévision. En Suisse depuis 2003, elle déborde d'idées. « Avec ma meilleure amie, Anne-Katrine, nous avons le projet d'importer en Suisse des films mongols de la période classique pour mieux faire connaître cet univers. En ce moment, j'en suis à l'étape du choix et de la collecte. Les films mongols sont peu connus, mais les spectateurs suisses ont peut-être remarqué un film

Le prêtre irakien Mazin Astefan veut, lui aussi, faire connaître son peuple en Suisse mais dans le domaine humanitaire. « En Irak, en tant que prêtre, j'avais également des activités sociales ; j'ai par exemple travaillé 6 ans dans une maison pour handicapés dans un quartier de Bagdad. Je souhaiterais continuer à m'engager ainsi, même dans ma situation de requérant d'asile. Je suis prêt à mettre mes forces au service de toute organisation de soutien aux réfugiés irakiens, tant j'ai vu d'horreurs lors de mon départ d'Irak », déclare t-il.

L'apprentissage rapide de la langue

Le réflexe d'aller vite s'inscrire au cours de français est la chose la mieux partagée chez

et a participé à un programme destiné à permettre des contacts avec des femmes suisses et des requérantes afin d'approfondir leurs connaissances de la Suisse. Mazin Astefan a dû apprendre très vite la langue de Voltaire (pardonnez-nous notre petit jeu de mot !) pour pouvoir dire la messe à Collombey et à Genève. C'est le moyen le plus sûr pour se sentir chez soi, prendre confiance et progresser vers de nouvelles réalisations professionnelles,

La Rédaction

Dossier

La dure loi des stages

L'intégration dans le marché du travail suisse est toujours difficile pour les requérants d'asile au bénéfice d'un titre universitaire: il leur faut souvent faire le deuil de leur métier d'origine et accepter d'effectuer des stages.

Pour beaucoup d'étrangers, le diplôme obtenu au pays ne suffit pas pour exercer son métier. Certains peuvent néanmoins espérer décrocher une équivalence. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) est le point d'entrée pour cette démarche. Mais encore faut-il avoir le bon statut : « Nous n'entrons pas en matière pour les personnes qui n'ont pas de statut durable en Suisse », affirme la porte-parole de l'OFFT. En clair, les permis N devront attendre.

Plusieurs requérants d'asile ont fait l'expérience du fossé qui existe entre leurs compétences et la dure réalité qu'implique leur statut. L'Iranienne Nahid Abbas Zarrin, par exemple, diplômée en psychologie des enfants handicapés, est arrivée en Suisse en 2004 : après quelques stages en milieu hospitalier, elle effectue actuellement une formation à l'école d'infirmières de Chantepierre et a dû s'atteler à la maximisation de ses connaissances en français. Bref, recommencer à zéro.

Le Dr Hardan Marwan, ancien requérant d'asile, neurochirurgien de formation, a eu les mêmes difficultés : « Ce n'est qu'après obtention d'un permis B à la suite de mon mariage que j'ai eu droit à un stage d'évaluation de six mois à l'hôpital psychiatrique de Cery près de Lausanne ». Même s'il évolue aujourd'hui dans un domaine qui ne semble pas relever de sa motivation, il croit néanmoins que le meilleur reste à venir, car il attend de ce stage une possibilité d'embauche.

De la médecine au programme d'occupation

Le Dr Serge Mutombo, médecin généraliste congolais, n'a pas eu la chance non plus d'exercer sa profession : après avoir effectué un stage de six mois dans le domaine médical, il a reçu une réponse positive du médecin cantonal pour travailler comme médecin assistant. Malheureusement, son statut de requérant d'asile ne lui a permis ni d'obtenir une équivalence, ni de trouver un emploi dans un établissement vaudois. Il travaille aujourd'hui dans un programme d'occupation de la Fondation vaudoise d'accueil pour les requérants d'asile (Fareas) en tant que médiateur ; à ce titre, il donne des cours de français et de mathématiques aux élèves du Centre de formation de la Fareas.



© VDE/ Sewa PRINCE-AGBODJIAN

↑ Des capacités inutilisées qui aimeraient bien trouver à s'épanouir

Même constat encore pour ce réfugié politique africain qui tient à garder l'anonymat : technicien en génie civil dans son pays, ce n'est qu'après avoir obtenu son permis B qu'il a pu reprendre une formation en vue d'un diplôme, mais dans un domaine moins spécialisé que le sien : il se destine maintenant à devenir concierge dans un immeuble.

Le parcours paraît le même pour tous ceux qui, dans un passé récent ou non, ont évolué dans des professions de niveau universitaire. La liste est longue, car nombreux sont ceux qui, dans leur soif de liberté, de changement, de démocratie, de développement et d'émancipation ont été poussés à l'exil et ne veulent pas demeurer inactifs. Les requérants, qu'ils soient ingénieur, médecin, juriste, journaliste, etc., n'aspirent qu'à une chose : travailler et s'intégrer dans leur lieu d'accueil et participer ainsi à la vie du pays.

Le permis B est le sésame indispensable pour obtenir une équivalence de ses diplômes. Et là encore, les réfugiés doivent souvent reprendre une formation en Suisse pour avoir la chance d'être engagés. Reste un point positif : toutes les professions ne sont pas réglementées :

ainsi seuls les diplômes relevant de domaines précis (social, médical, optique) nécessitent une équivalence. Reste le problème des compétences à affiner : un juriste irakien devra bien entendu apprendre le droit suisse. « Mais un ingénieur peut très bien faire valoir ses compétences auprès d'une entreprise », affirme la porte-parole de l'OFFT. Pour autant qu'il tombe sur un employeur sans préjugés...

Sewa PRINCE-AGBODJIAN



Etude

Pour comprendre les trajectoires religieuses de requérants d'asile africains

A partir de dix entretiens réalisés avec des requérants d'asile africains de Genève, une Suisseuse tente de savoir si la religion est une ressource pour ces migrants et s'ils en tirent vraiment profit. Elle résume cette étude.

J'ai voulu approfondir le lien existant entre religion et asile en interrogeant des Africains, en l'occurrence six chrétiens et quatre musulmans, dans le cadre d'un cours que je prends à l'université de Genève. Tous les entretiens témoignent d'une éducation très structurée. Contrairement à ce que beaucoup de personnes vivent dans nos sociétés, il y a continuité entre l'enfance et l'âge adulte dans le grand respect des valeurs transmises. Ce qui m'a frappée, c'est le caractère de nécessité de la religion. « Au pays, la religion, la foi et la pratique forment un tout intégré dans la vie

les musulmans mentionnent l'influence prépondérante de leur père.

A leur arrivée en Suisse, c'est une priorité pour tous de trouver une communauté religieuse. Pour certains chrétiens, cela n'a pas été évident

on ne suit pas forcément les conseils !)

J'ai vu l'importance pour certains chrétiens de trouver une communauté dans laquelle ils pourraient partager des émotions et progres-

J'ai vu l'importance pour certains chrétiens de trouver une communauté dans laquelle ils pourraient partager des émotions et progresser dans leur cheminement spirituel

ser dans leur cheminement spirituel. Seul un Congolais s'est intégré dans une communauté autochtone de l'Armée du Salut, communauté dans laquelle il avait été élevé en RDC. Les

autres chrétiens se sont intégrés dans des Eglises africaines ou internationales. Donc la pratique religieuse en Suisse n'a pas permis de nouer des amitiés avec des Suisses, elle a parfois conduit à de nouvelles connaissances, mais pas vraiment à des amis.

Pour deux musulmans, la fréquentation régulière de la mosquée n'était pas prioritaire, ils pratiquent individuellement et ne vont à la mosquée que pour les cérémonies, telles que la rupture du Jeûne lors du Ramadan. Un musulman a exprimé une grande reconnaissance pour la Suisse car il pouvait pratiquer sa religion librement.

Ces témoignages ne sauraient être représentatifs de l'ensemble des requérants d'asile puisqu'il s'agit de francophones, de personnes qui s'investissent dans des cours, dans la rédaction du journal Voix d'Exils, à la réception des Ateliers de formation de l'Hospice général ou dans une vie associative (l'association « Différents et Voisins », par exemple). Il serait intéressant d'entendre des personnes qui ont changé de religion, qui ont perdu ou trouvé la foi au cours de leur expérience.



©VDE/ Andy Mack



La pratique religieuse ne permet pas de nouer des amitiés avec des Suisses, elle conduit parfois à de nouvelles connaissances

quotidienne ». Tous reconnaissent que le style de vie influence la pratique religieuse. Deux Guinéens témoignent : « Au pays, tout le monde prie ». « Prier, c'était comme une évidence car je voyais tout le monde prier ». Un Congolais relève l'influence du niveau de vie. « Si en Afrique on atteignait le même niveau de vie, la religion changerait ».

Les chrétiens relèvent l'importance de leur mère dans leur éducation religieuse, alors que

car il y a un « fossé » entre la façon africaine de pratiquer et celle de nos églises suisses. Toujours d'après les témoignages, même les pasteurs africains prêchant en Suisse ont subi une transformation et ont modifié leur pratique. Cela se traduit par des manifestations beaucoup plus retenues et une modification de leur rôle : au lieu d'être un personnage à part comme en Afrique, le pasteur est plutôt un confident, un ami, un conseiller (mais dont

S'enraciner vers le haut

Au terme de ce travail, j'ai pu confirmer que la foi était une ressource et même un support indispensable pour les personnes interrogées. J'ai entrevu la fragilité de leur enracinement matériel. En effet, les besoins de subsistance et de sécurité minimums sont assurés pour autant que la qualité de requérant d'asile soit reconnue. La pratique religieuse a l'utilité d'agir sur le sentiment de sécurité et d'ap-

partenance et de le renforcer. Elle permet d'établir des liens affectifs, d'assumer des responsabilités, d'entreprendre des actions communes. Elle est nécessaire pour l'estime de soi et pour le sentiment d'être « reconnu ». J'ai perçu un besoin de s'appuyer sur le spirituel et j'aurais envie de parler d'un « enracinement vers le haut » alors que la majorité d'entre nous s'enracine vers le bas c'est-à-dire dans le matériel.

Je relève le lien que la religion représente avec la culture d'origine. Elle est l'élément qui subsiste du passé et peut-être celui qui aide à assumer tous les deuils impliqués par l'exil.

A l'issue de ce travail, les deux sentiments qui dominent en moi sont la surprise et l'admiration. Surprise de n'avoir entendu aucune expression de révolte ou de plainte et admiration face à la maturité spirituelle que j'ai perçue: «Accepter ce qui est». «Vivre la louange». «Témoigner des œuvres de Dieu». « Prier et soumettre mes problèmes à Dieu pour qu'il me dise s'il voit des solutions pour moi ». Ce sont des phrases que j'ai entendues et qui me paraissent significatives de cet état d'esprit.

Ce travail m'a confirmé l'utilité des ateliers de formation et des associations diverses qui oeuvrent pour utiliser et valoriser le potentiel des requérants pour le bénéfice de tous.

Toutes les actions qui créent des liens entre Suisses et immigrés me paraissent des plus importantes pour lutter contre les images stéréotypées des uns et des autres. Elle permettent que des relations personnelles s'établissent, relations qui passent par une reconnaissance de l'autre avec son expérience de vie, sa richesse et ses ressources.

José Méan

Suisse

Amnesty International épingle la Suisse sur la question de l'asile et des étrangers

Amnesty International vient de publier son rapport annuel 2007. Il recense les violations des droits humains dans le monde entier, y compris en Suisse.

Selon cette organisation internationale de défense des droits humains, la nouvelle Loi sur l'asile (LAsi) et celle sur les étrangers (LEtr) approuvées par les citoyens helvétiques le 24 septembre 2006 présentent quelques points non conformes aux droits de l'homme. Il s'agit notamment de la disposition de la LAsi qui refuse l'accès à la procédure d'asile aux étrangers ne disposant pas de papiers d'identité valables.

D'autres passages du rapport critiquent plusieurs dispositions des deux lois : le délai de

présentation d'un recours contre une décision de ne pas examiner sur le fond une demande d'asile a été réduit à cinq jours dans de nombreux cas ; les requérants faisant appel et n'ayant pas les moyens de payer les services d'un avocat sont exclus de l'aide juridique. En vertu de ces nouvelles dispositions, les étrangers ayant pénétré illégalement sur le territoire peuvent être détenus durant deux ans lorsqu'une procédure de renvoi est déclenchée, jusqu'à ce que leur identité soit établie. La durée de la détention pour les mineurs peut être d'une année entière, ce qui est contraire aux normes internationales. En octobre, le président du Tribunal fédéral, Giusep Nay, s'est déclaré préoccupé par le fait que les dis-

positions de la loi en matière de détention n'étaient pas conformes aux engagements internationaux souscrits par la Suisse.

La Rédaction

Les raisons de mon enquête

C'est dans le cadre d'un cours à l'Université de Genève « Religions, cultures et communication », que j'ai effectué ce travail. A la retraite depuis janvier 2005, je me suis engagée pour donner des cours d'alphabétisation aux Ateliers de Formation de l'Hospice général à Genève et je me suis investie dans l'association « Différents et Voisins » qui a pour principal objectif de favoriser les contacts entre Suisses et immigrés.

C'est pour ces raisons que j'ai désiré orienter ma réflexion sur une problématique liée à l'immigration et j'ai choisi la trajectoire religieuse des requérants d'asile. Les objectifs de ce travail étaient :

- d'identifier si la religion était une ressource pour eux,
- d'observer quels bénéfices ils en tiraient,
- d'identifier d'autres éléments susceptibles de les aider à utiliser leurs ressources personnelles.

Pour des raisons évidentes de compréhension mutuelle, je me suis limitée à une population africaine francophone, mais mes interlocuteurs étaient de provenance, de religion et de niveau scolaire différents. Ils étaient âgés de 21 à 40 ans, pour la plupart célibataires. J'ai eu des entretiens avec 10 personnes : 6 chrétiens originaires du Cameroun (un homme, une femme), du Burundi (un homme), de la République démocratique du Congo (deux hommes, une femme). Quatre musulmans originaires de Guinée Conakry (deux hommes), du Niger (un homme), du Burkina-Faso (une femme.)

Trois personnes étaient analphabètes à leur arrivée en Suisse, dont deux avaient suivi une école coranique, la troisième, chrétienne, n'avait pas été scolarisée. Les autres avaient fait des études secondaires, deux avaient des diplômes universitaires.

J. M.

Carouge, Genève

Chers lecteurs, cette rubrique est la vôtre. Envoyez-nous vos textes et nous les examinerons pour une éventuelle publication.

Société

Déménager, une étape de plus dans l'exil

L'installation dans une nouvelle ville est toujours un moment marquant dans le parcours d'un requérant. Exemple à Yverdon où vivent quelque 600 demandeurs d'asile en provenance d'autres communes.

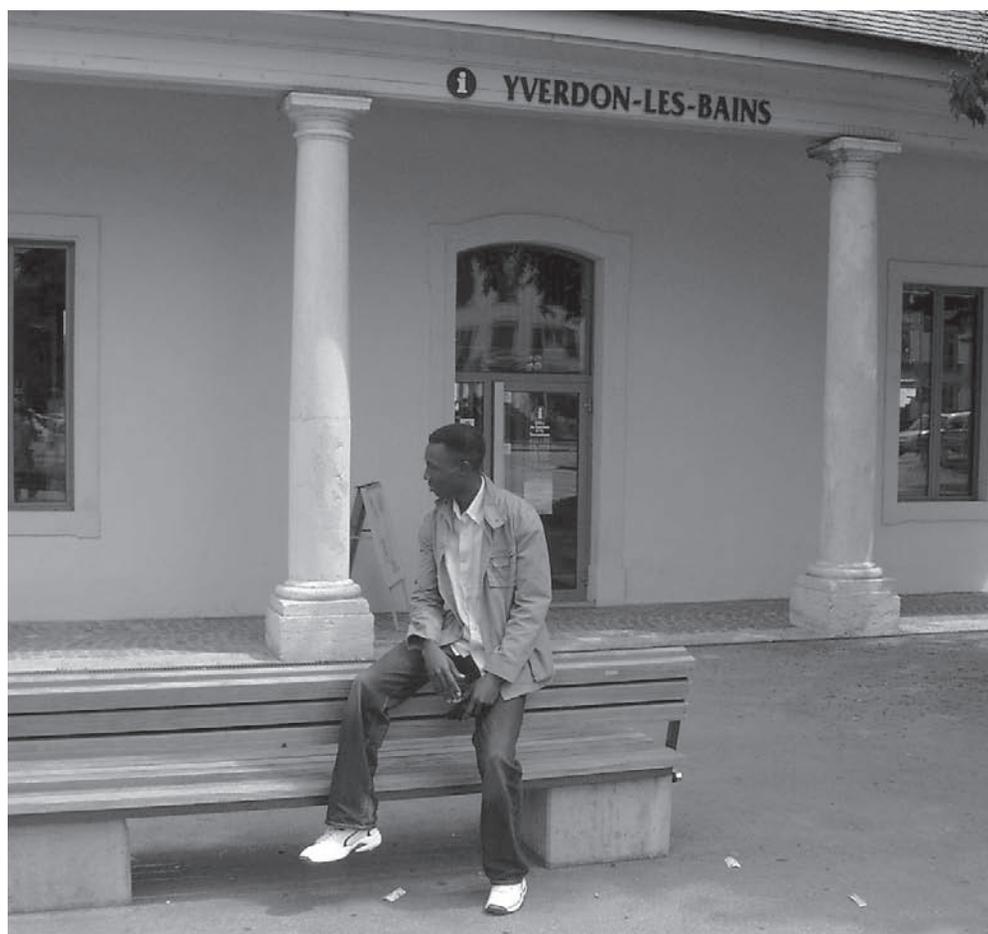
Aller d'une ville ou d'une commune à une autre fait partie intégrante de la vie d'un requérant d'asile attribué au canton de Vaud. Logique, puisque selon les critères d'hébergement de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas), pour une meilleure intégration, il faut passer deux mois d'accueil à Sainte-Croix, quatre mois de socialisation à Crissier, avant d'arriver pour une durée indéterminée en phase séjour dans une commune qu'on ne connaît forcément pas d'avance. Les nouveaux venus peuvent alors se retrouver en appartement, surtout s'ils sont financièrement autonomes, ou encore dans un foyer d'hébergement.

Qu'ils soient transférés dans un centre collectif ou qu'on leur attribue un logement individuel, l'installation des requérants d'asile dans une autre commune, à l'instar de celle d'Yverdon, constitue un moment de bouleversements pour les migrants qui ont déjà connu plusieurs étapes dans leur exil. Il faut à nouveau changer ses habitudes, situer sa maison par rapport à la gare CFF la plus proche, se familiariser avec le réseau et les horaires des bus, localiser les magasins les moins chers... Sans oublier le plus important: se faire d'autres amis, vivre avec d'autres voisins, etc.

« Lorsque je suis arrivé à Yverdon en 2005, avec un autre Africain, dans le quartier des Uttins, nos voisins suisses nous regardaient curieusement. J'y ai vécu près d'un mois avant de me rendre compte que nous étions les seuls noirs du quartier », raconte un requérant d'origine ivoirienne. Deux ans plus tard, il se sent comme un poisson dans l'eau à Yverdon. Mais sa situation juridique, elle, a tout changé: il a été débouté dans sa demande d'asile et l'avenir lui paraît bien incertain...

« Mes sorties sont maintenant limitées »

« J'ai emménagé dans cette ville au début de l'automne 2007, relate pour sa part Yves, requérant d'asile togolais. L'espace public qui m'a attiré le premier est la Place d'Armes avec ses jets d'eau, ses espaces ombragés, son petit étang piscicole artificiel et son parc de jeux pour enfants. Je venais y passer mon temps sur les bancs à contempler les poissons et les pigeons. Mais les intempestives questions du genre : « Vous avez de la farine ? », ont vite fait de me replier sur mon studio de l'avenue Haldimand. Mes sorties sont maintenant limitées : faire des courses, un tour dans les magasins de meubles



©VDE/Kuzo Fekpey

↑ Comment sortir de l'isolement ?

ou d'électroménager de deuxième main, aller à l'église, rejoindre mes anciens amis à Crissier. Mes moments les plus fabuleux, meublés de convivialité et de respect, sont ceux que je passe une fois par semaine au Scrabble Club d'Yverdon.»

Plus dure est encore cette situation s'il s'agit d'un requérant ou d'une famille non francophone: inscrire les enfants mineurs à l'école, les y accompagner tous les matins s'ils sont incapables d'y aller seuls, s'expliquer si un problème d'ordre social survient, même si des assistants sociaux sont à disposition de chaque requérant.

Pour créer des liens avec les requérants d'Yverdon et partager des idées, des bénévoles leur offrent un café tous les mercredis. Regroupés dans une association nommée « Les Tisserands du Monde », leur but est de partager les responsabilités entre Suisses et requérants pour faciliter le contact et l'intégration. Ils projettent

notamment de mettre en place un accueil systématique des nouveaux requérants afin que ces derniers soient informés de l'existence de l'association et de ses activités: distribution de nourriture, partage d'un repas national une fois par mois, prochainement excursion avec les enfants des requérants sont autant de moyens que les bénéficiaires peuvent utiliser pour sortir de leur isolement.

Pidice EGUI



Théâtre

Dix acteurs amateurs racontent le racisme

Un spectacle intitulé « Kes kel a ma geule » a été présenté en mars dernier en pleine ville de Lausanne pour sensibiliser le grand public aux discriminations fondées sur la couleur de peau.

Prendre les transports publics, chercher du travail, utiliser les toilettes publiques, pratiquer un sport de groupe, se promener dans les espaces publics : tant de choses que toute personne devrait se sentir libre de faire. Malheureusement, certains se sentent interdits de jouir de ces droits fondamentaux à cause de leur origine ou de leur couleur de peau.

C'est ce qu'a présenté le Forum des Etrangères et Etrangers de Lausanne (FEEL) dans le cadre de la semaine lausannoise d'action contre le racisme, le mercredi 21 mars 2007 en pleine heure de pointe sur l'esplanade de Bel-Air. Les acteurs amateurs, d'origines diverses - Suisses, Africains, Sud-Américains... - devaient relater en une tirade ou deux des expériences de discrimination. Le titre de la pièce, « KES KEL A MA GEULE », en est illustrateur. La mise en scène du président du FEEL, Paul Kahumbu Ntumba, privilégiait l'improvisation : plutôt qu'un texte classique, les acteurs devaient utiliser leurs propres mots.

Cet après-midi-là, défiant une température glaciale, les dix acteurs arboraient des T-shirts portant l'inscription "Tous différents - Tous égaux". Mais leurs histoires semblaient contredire cet idéal... « Je suis allée aux toilettes dans un café avec ma fille métisse, a témoigné Rebecca,



↑ Les acteurs évoquent ici en pleine rues des situations de discrimination avec leurs propres mots

une Suisse. Une dame m'a alors demandé: « Elle est à vous, la petite négresse ? ». « Je me suis présentée dans un EMS pour une place de travail, a enchaîné Marie, une Sierra Léonaise. On m'a répondu que les personnes âgées auraient peur d'une Noire. » « J'ai laissé ma place à un vieillard dans le bus, se souvient Koffi, et il m'a déclaré : « Ce n'est pas cette place que la Suisse veut que vous laissiez. Ce qu'elle veut, c'est que vous rentriez chez vous ! »...

Entrecoupés de chansons françaises, les témoignages n'ont duré que vingt-cinq minutes mais n'ont pas laissé le public de marbre.

Preuve en est ces deux spectatrices entrées sur scène à l'improviste et qui ont embrassé un à un les acteurs. « Cela ne nous a pas perturbés, au contraire, ça m'a plutôt donné des ailes. Ceci prouve que notre objectif est atteint ! », confiait un acteur à la fin de la représentation.

Cette prestation sera rééditée lors de la célébration de la Journée des réfugiés le 16 juin prochain.

Pidice EGUI

Débat

La contribution des étrangers sous la loupe des vaudois

Le 12 mai dernier ont eu lieu à Ecublens les Assises de l'immigration, sur le thème: « L'apport des migrants à la société d'accueil ». L'occasion pour Voix d'Exils de sonder sur ce sujet des personnalités que tout oppose.

Deux lieux, deux ambiances: Ecublens, commune de l'Ouest lausannois à forte population étrangère, accueillait les Assises. Les personnalités présentes se sont pour la plupart félicitées de la contribution des étrangers à la société suisse.

A Sainte-Croix, petite ville du Jura vaudois, les habitants perçoivent surtout la migration à travers le centre pour requérants d'asile et en tirent une image contrastée.

Le Dr Paul Schneider est porte-parole de l'association des bénévoles œuvrant dans le centre d'accueil: « Nous ne pouvons plus rester dans notre système aisé, renfermés sur nous-mêmes. La couleur de peau, l'origine, la condition sociale, loin de constituer une barrière, sont au contraire des facteurs de richesse », témoigne ce médecin dont le leitmotiv est: « Le monde entier est à la porte de la Suisse. Il faut en profiter ! »

Dans la même localité, d'aucuns ne voient pas les choses de la même façon. Ainsi, Nicolas Werren, représentant de l'Union démocratique du centre (UDC), estime « qu'à l'exception de leurs cultures à découvrir et des travaux d'occupation d'utilité publique qu'ils peuvent

accomplir, les requérants n'apportent rien à la Suisse ». Selon M. Werren, « les requérants ont les mêmes droits que les Suisses », alors même que son parti est à l'origine du durcissement récent des lois sur l'asile et sur les étrangers.

Ironiquement, le jour même de ces Assises de l'immigration, Jean-Claude Mermoud, conseiller d'Etat du même parti, déclarait: « L'économie suisse profite de la richesse qui se développe également dans la qualité de vie des migrants, car il n'y a pas que des problèmes majeurs. » Nous laisserons donc à cet élu le mot de la fin...

Sewa PRINCE-AGBODJIAN



Valais

Le jour où j'ai obtenu l'asile !

Elle est arrivée soudainement, sans crier gare, la lettre tant attendue! Espoirs, craintes, avenir et colères restent accrochés à cette minuscule missive. Récit.

Quand j'étais petit, je partageais mes moments heureux ou tristes avec mes parents et ma famille. Quand un événement survenait, je retournais à la maison familiale pour le partager avec eux. Lorsque j'ai reçu la lettre de Berne, je l'ai immédiatement lue et me suis rendu compte qu'une étape difficile de ma vie était terminée, tous mes doutes avaient disparu. J'étais si heureux que j'ai senti très fort le désir de retourner chez moi. J'ai commencé à marcher rapidement comme si j'allais vers ma maison afin de célébrer la décision positive de la Confédération, mais en chemin, je me suis demandé: Où vais-je? A mon petit studio qui n'est pas la vieille maison familiale, celle-là est si loin d'ici. Elle est dans un autre pays, dans un autre continent, elle a été démolie et n'existe plus. Mes parents sont morts il y a plusieurs années et je me suis rendu compte que la desti-

nation de ma promenade n'était pas identique à celle que j'avais imaginée. J'étais perdu au milieu de mon chemin, car les routes avaient été brouillées.

Nouveaux défis et nouveaux espoirs

Quelques semaines plus tard, très occupé à remplir la procédure officielle afin d'obtenir ma nouvelle identification, titre de voyage, etc., j'ai bien compris que mon statut avait changé : je n'étais plus un requérant d'asile. Ces dernières années, j'avais pris l'habitude de vivre avec les restrictions du Permis N qui ne me permettaient pas de faire grand-chose. Mais maintenant, tout a changé et j'apprends à vivre avec mon nouveau statut. Par exemple, je peux rechercher du travail librement et je peux voyager dans un autre canton sans la permission du foyer.

Obtenir le permis B ne signifie pas que j'ai atteint le paradis; il indique plutôt que j'ai tourné une page de ma vie avec ses défis comme ses difficultés et qu'une nouvelle étape est devant moi avec de nouveaux espoirs. Je dois encore me tenir sur mes gardes, car tout dépend de moi. Pour un avenir plus stable, je dois planter mes racines dans le sol, travailler, étudier et obtenir de nouvelles qualifications. Toutes ces étapes pour un avenir prometteur sont synonymes de dur travail et d'actions énergiques.

Raad Abdul-Aziz

C'est comme un rêve devenu réalité

Ce jour-là restera gravé à jamais dans ma mémoire. Le 6 mars 2007 au matin, nous avons reçu un appel téléphonique du Centre Suisses-Immigrés, à Sion, qui traitait notre dossier. Je croyais que c'était en rapport avec un rendez-vous, mais ils sont allés droit au but: « Vous avez reçu l'asile ». J'ai crié et pleuré de joie au téléphone et j'ai répété plusieurs fois merci Madame et merci mon Dieu. Mon mari ne comprenait pas ce qui se passait, croyait que nous avions reçu une mauvaise nouvelle. Il a pris le téléphone et a demandé si ce n'était pas une blague. Il était si heureux, il m'a serrée très fort dans ses bras puis a chuchoté: merci pour ton courage et pour ton soutien moral! Un rêve est devenu réalité, l'incertitude et l'angoisse de la vie se sont transformées en espérance et joie de vivre. C'est comme si on renaissait, comme si on sortait d'un cocon après une longue période d'hibernation. Aujourd'hui, j'ai plus confiance en moi et je marche avec les épaules bien droites. Les enfants ont une meilleure chance de continuer leurs études et nous avons la possibilité de voyager. Le marché du travail est ouvert, mais pas aussi facile qu'on le pense, il nous faudra encore beaucoup de patience et de persévérance.

Logement et diplômes

Il existe quelques contraintes indirectes liées à l'octroi de l'asile comme la recherche d'un logement par nous-mêmes et il arrive que l'on doive compléter le loyer. Certaines agences ne considèrent pas les dossiers des personnes assistées et c'est très stressant, surtout quand on n'a pas une fiche de salaire. Il faut également faire homologuer ses diplômes et espérer trouver du travail. J'ai traversé un long, tortueux et étroit chemin mais au bout, j'ai trouvé une lumière pour me ressourcer. Comme quoi, il ne faut jamais se décourager, ni baisser les bras, car la vie est un perpétuel combat.

Betty Tchato



Au revoir et merci !

Dès le début des pages valaisannes, Raad et Betty ont participé avec un enthousiasme rafraîchissant et très professionnel à « Voix d'Exils ». Malgré le handicap de la langue ou celui de la connaissance de la culture locale, ils ont, pour chaque sujet choisi, eu le courage et l'audace d'aller à la rencontre d'autres requérants, de la population suisse et parfois de personnalités locales. Jamais ils n'ont baissé la plume, même lorsqu'ils se débattaient avec les problèmes liés à l'exil. Aujourd'hui, ils l'ont reçu leur permis B ! Nous n'oublierons pas de sitôt le jour où, revenant d'une séance romande de la rédaction de Voix d'Exils et s'arrêtant à St Maurice afin d'y déposer Raad, nous avons vu celui-ci ouvrir une lettre de Berne qui lui annonçait la bonne nouvelle. Quelle joie également quand Betty nous a appelé entre le rire et les pleurs afin de nous faire partager la même bonne nouvelle. Aujourd'hui, comme le veut la charte de Voix d'Exils qui demande que ce trimestriel soit écrit par des requérants d'asile, ils nous quittent pour faire de la place à de nouvelles vocations. Heureusement, il nous reste Abdul, la troisième plume émérite des pages valaisannes, et nous vous promettons une rédaction renouvelée pour le prochain numéro. Bonne chance Raad et Betty !

*Christiane Briguet et
Christiane Terrettaz*



Valais

L'obtention du statut de réfugié est-elle une chance pour une vie meilleure ?

Pour Marylène Moix, responsable de la Croix-Rouge Valais, de bonnes relations et un respect réciproque sont les clés d'une bonne intégration.



↑ Marylène Moix

Voix d'Exils : Depuis combien de temps la Croix-Rouge assiste-t-elle les réfugiés du canton du Valais et combien y en a-t-il ?

Marylène Moix : Depuis 1981 la Croix-Rouge Valais, en plus de ses autres activités, accueille également les réfugiés reconnus. En 2006, nous avons traité 165 dossiers de célibataires comme de familles. Nous les assistons dans tous les domaines sociaux jusqu'à ce qu'ils deviennent indépendants.

Quelles sont les nouvelles difficultés qu'ils rencontrent une fois qu'ils quittent leur statut de requérant d'asile ?

L'intégration des réfugiés dans la société suisse est notre but principal. Quand un réfugié arrive ici avec ses coutumes et sa culture, ça ne lui est pas facile de s'adapter, tout d'abord il doit en apprendre la langue et connaître la culture et les usages locaux. L'intégration professionnelle n'est pas facile non plus, on ne peut pas toujours trouver du travail dans le domaine désiré.

Les enfants s'intègrent plus facilement que leurs parents, ce qui crée des conflits culturels familiaux, notre rôle consiste alors à être des médiateurs. Afin de résoudre leurs problèmes

quotidiens, nous sommes à leur disposition dans tous les domaines sociaux. Nous prenons en charge tous les frais liés aux cours de langue dans des écoles privées et nous collaborons avec différentes organisations et centres d'occupation comme le centre de formation du Botza, l'ORP*, l'OSEO**, etc. afin de les aider à s'intégrer dans les meilleures conditions.

Dans vos différents contacts avec les requérants d'asile valaisans, quelles émotions remarquez-vous lorsque qu'ils reçoivent leur statut de réfugié de Berne ?

La vie d'un requérant d'asile qui obtient le statut de réfugié change de manière radicale. Dans la première rencontre, on voit la joie sur leur visage, la possibilité d'un avenir heureux, l'espérance d'une vie meilleure en ayant des droits comme les autres; mais nous rencontrons également beaucoup de personnes dépressives à cause de différents événements passés auxquels s'ajoute le choc d'une bonne nouvelle. Quand un requérant reçoit son statut de réfugié, c'est une excellente chance pour une vie meilleure. Il est très motivé pour apprendre la langue et il cherche du travail pour gagner sa vie. Il peut entreprendre une formation et c'est un grand espoir pour l'avenir scolaire des enfants.

Avez-vous un message à transmettre aux réfugiés ?

Je désire tout simplement que les réfugiés s'intègrent en Suisse, qu'ils aient de bonnes relations et qu'un respect réciproque s'instaure avec la population locale.

Propos recueillis par Ghyasi Abdul Ghani

* ORP : Office Régional de Placement

** OSEO : Organisation Suisse d'Entraide Ouvrière



Intégration

Naissance d'une structure pour l'intégration professionnelle des permis F

Une plate-forme pour l'intégration professionnelle des requérants d'asile voit le jour dans le canton de Neuchâtel.

Selon Voltaire, le travail éloigne de nous trois grands maux: l'ennui, le vice et le besoin. La sagesse populaire chinoise renchérit en ces termes: « plutôt apprendre à un enfant à pêcher que lui donner du poisson ». On peut en toute logique situer dans ces deux pensées l'action de la toute nouvelle Unité d'intégration professionnelle (UIP) qui est en train de voir le jour dans le canton de Neuchâtel.

Même si sa mise en chantier intervient au moment où la Confédération affiche clairement son intention de se décharger dès le 1er janvier 2008 d'une bonne frange de permis F, notamment ceux présents sur le territoire helvétique depuis sept ans, ses promoteurs affirment que sa gestation remonte plus loin. Toutefois, qu'elle ait été antérieure ou postérieure à la nouvelle politique sur l'asile, la démarche en soi est louable. Car trouver du travail pour un requérant d'asile par les circuits classiques, relève d'un véritable parcours du combattant.

Barrières

D'un côté subsiste toujours cette perception erronée selon laquelle le demandeur d'asile n'a pas le droit de travailler; ensuite, il y a certaines barrières à mettre sur le compte des requérants d'asile, parmi lesquelles on peut citer pèle-mêle

la démotivation, le renoncement, l'ignorance des possibilités mises à disposition, le mépris par certains de la langue française alors même que la langue est un outil incontournable pour toute forme d'intégration, le manque de confiance, le dédain des mass média...

Enfin, quelle que soit la témérité affichée par certains requérants d'asile pour se sortir de l'engrenage du chômage, il y aura néanmoins les nombreuses démarches administratives liées à la qualité même de leur permis de séjour, celles-ci étant de nature à décourager les employeurs, même ceux qui sont animés de bonnes intentions. Face donc à ces principaux obstacles, auxquels il faudrait peut-être ajouter le fait que Berne renâcle désormais à venir indéfiniment en aide à une catégorie de personnes dans un contexte où pourtant il existe d'énormes possibilités, la création d'une structure telle que l'UIP devenait un impératif.

Créer une mini-bourse d'emploi

En dépit de leur emploi du temps déjà chargé compte tenu des responsabilités qui sont les leurs au sein de l'Office social de l'asile (OSAS), deux collaborateurs de cet office, dont Madame Marlyse Rufener, responsable du bureau de Neuchâtel et coordinatrice de cette nouvelle

unité, ont décidé de relever le défi : à savoir créer une mini-bourse d'emploi pour les requérants d'asile du canton.

Le chantier est très vaste et jusqu'à ce que de nombreux demandeurs d'asile du canton de Neuchâtel voient le bout du tunnel professionnellement parlant, il va falloir jouer sur plusieurs facteurs: la conjoncture économique, le soutien appuyé des parties prenantes, la motivation, l'implication et l'adhésion des requérants d'asile au projet, sans négliger la pugnacité des principaux responsables de l'UIP. Pour l'heure, l'activité de l'UIP se déroule tous les jeudis dans les locaux du bureau d'accueil de Neuchâtel, rue des Charmettes 10 C, 2000 Neuchâtel. Une permanence est prévue à cet effet de 8h30 à 11h. En attendant que les choses passent à la vitesse supérieure, les initiateurs de l'UIP souhaitent vivement que les requérants d'asile eux-mêmes s'impliquent à fond dans le projet afin que la récolte tienne la promesse des fleurs.

Théophile Kenmogne

↓ Trouver du travail pour un requérant par les circuits classiques relève d'un véritable parcours de combattant.



©VD/Theophile Kenmogne

Révérien Rurangwa est toujours demandeur d'asile

Rescapé du génocide rwandais de 1994, Révérien Rurangwa (*lire Voix d'Exils N° 23*) attend toujours avec angoisse la décision définitive à sa demande d'asile en Suisse.

Le 10 mai 2007, la section neuchâteloise de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) a organisé un rassemblement de soutien à M. Rurangwa. A cette occasion, il a témoigné.

Les personnes présentes étaient invitées à signer une pétition et à l'envoyer à l'Office fédéral des migrations et aux diverses instances politiques cantonales et fédérales pour leur demander d'octroyer un permis B humanitaire à ce Rwandais. Malgré la mobilisation constante de la population et de personnalités politiques depuis plusieurs années, l'ODM refuse toujours de lui accorder l'asile.

Pour soutenir Révérien dans son combat, vous pouvez vous rendre à l'adresse suivante: <http://www.ikiru.ch/blog/reverien>

Rédaction neuchâteloise

Formation

"MOSAÏQUE" s'efforce d'offrir une formation de qualité aux migrants

À la Chaux-de-Fonds, le Centre Mosaïque offre aux migrants des cours gratuits de français.



©VDE/Dominique Husniya

↑ Les apprenants travaillent dans un climat de confiance au Centre Mosaïque

Le Centre Mosaïque a été créé dans les années 80 pour scolariser les enfants «clandestins» de saisonniers. Depuis 1994, seuls les adultes fréquentent cette école, le droit à la scolarisation ayant été reconnu aux enfants.

Actuellement, les cours sont répartis sur quatre sessions de 160 périodes chacune. Le centre accueille jusqu'à 60 participants par trimestre. Dans les faits, seulement 120 à 140 personnes terminent les sessions de cours.

Francis Schori, directeur du centre depuis juillet 2006, œuvre avec 4 autres enseignants pour offrir des cours de qualité adaptés au niveau de chacun. «Nous essayons d'aller au-delà d'un rapport pédagogique avec les participants en gardant une dimension sociale et humaine dans notre enseignement du français. En outre, nous leur proposons un soutien moral et une aide administrative», explique-t-il. Les échanges entre étudiants créent un climat de confiance et montrent que chacun est capable d'apprendre une langue étrangère, indépendamment de ses origines, de son sexe ou de son âge.

Un cadre ouvert à toutes les nationalités

75 % de participants sont envoyés par un Office régional de placement (ORP). Les autres sont des migrants qui viennent de leur propre gré. 5 à 10% des apprenants sont des requérants d'asiles. Ils sont originaires pour la plupart de Turquie, d'ex-Yougoslavie et d'Asie. On trouve aussi des personnes venues d'Espagne,

du Portugal et d'Amérique Latine.

Deux requérants d'asile tibétains s'estiment chanceux de pouvoir apprendre le français à Mosaïque dont le cadre pédagogique est axé sur l'ouverture et l'enrichissement. Ils rencontrent encore des difficultés, toutefois, ils restent optimistes pour la suite de leur apprentissage. Grâce à son rôle favorisant l'intégration des migrants par une formation adaptée, le centre a obtenu le label «Eduqua», certificat de qualité pour les institutions de formation continue.

Pour plus d'informations:

Centre Mosaïque
Rue Numa-Droz 89
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 913 48 64

Dominique Husniya



La coopération Nord-Sud au cœur de la manifestation «Espace des Migrations»

Les 24, 25 et 26 mai, l'Association des marchés de l'univers a organisé en collaboration avec d'autres associations la manifestation «Espace des Migrations» au Péristyle de l'Hôtel de Ville de Neuchâtel.

Des activités touchant aux thèmes de l'immigration, des étrangers, de l'asile mais aussi du développement et de la coopération ont eu lieu.

Une soirée-conférence – débat sur le thème «La Coopération Nord – Sud ne s'improvise pas» a été proposée par l'association Bel Horizon Mieux vivre ensemble, en collaboration avec la Fédération neuchâteloise de coopération (FéNeCo).

«Pourquoi l'Afrique ne se développe-t-elle pas?», sujet sensible et intéressant a été développé par M. Fweley Diangitukwa, docteur en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève.

M. Fweley Diangitukwa est originaire de République démocratique du Congo et établi en Suisse depuis longtemps. Il a publié de nombreux ouvrages, dont le dernier «Le règne du mensonge en RDC Congo. Qui a tué Kabila?» vient de sortir.

Dominique Husniya

Formation

Une journée à l'atelier CNC

Un requérant raconte ses longues heures de formation aux machines de Commande numérique par calcul (CNC). Un terme barbare, pour un apprentissage qui peut se révéler passionnant.



©VDE/Claude Saunier

↑ *Un minutieux réglage* ainsi que les outils nécessaires à la réalisation de la pièce.

« Le travail est un trésor » disait La Fontaine. De nos jours, cette réalité est indéniable pour qui veut bien gagner sa vie à la sueur de son front ou du fruit de son effort.

Il est 5h20 du matin quand mon réveil sonne: c'est le début d'une journée de travail qui sera sans doute rude avec toutes ses inconnues. C'est l'heure de se lever et de s'apprêter pour prendre le train de 6h07 afin de se rendre à Bassecourt où je suis ma formation.

Un jour ordinaire pour un débutant

Au début, ce n'était pas facile car pour moi c'était un monde étranger avec tout son cortège d'aléas. Cependant, en persévérant, j'ai pu m'accoutumer avec abnégation à mon nouveau travail.

En effet, c'est maintenant que débute la partie la plus difficile, c'est-à-dire le montage et le réglage des outils pour obtenir les cotes indiquées sur le dessin, en respectant surtout les tolérances. C'est alors qu'on peut lancer l'usinage de la pièce. Il faut ensuite vérifier les cotes sur la pièce afin qu'elles soient dans les tolérances, sinon il est nécessaire de corriger les données de l'outil utilisé et de reprendre l'usinage jusqu'à obtenir le résultat escompté. Maintenant que la pièce est usinée, on peut remplir le protocole de contrôle. Tout cela peut prendre deux ou trois jours, voire plus d'une semaine selon la complexité de la pièce d'une part et les tolérances données d'autre part.

Les conditions d'une entreprise

Pour un débutant, une journée ordinaire commence dans la salle de théorie où l'on doit résoudre un premier exercice: un dessin dont nous devons calculer les cotes en utilisant la trigonométrie, le théorème de Pythagore ou toute autre formule mathématique.

Après la cotation, nous passons à la programmation en code ISO (langage de programmation des machines CNC) en utilisant Excel sur un ordinateur. Nous imprimons le résultat. Après, nous descendons dans l'atelier et introduisons notre programme dans la machine CNC que nous devons utiliser. Après quoi nous pouvons choisir la matière

Pour quelqu'un qui maîtrise les machines ou qui a bien évolué, une journée dans l'atelier CNC de l'Espace Formation Emploi Jura (EFEJ) se déroule pratiquement dans les mêmes conditions que celles d'une entreprise. Le stagiaire reçoit des dessins et doit réaliser des pièces en série. Sans doute faut-il d'abord écrire le programme puis faire la mise en train et enfin usiner un prototype avant de lancer la production.

Quelqu'un qui est passionné par son travail ne voit pas la journée passer. Soudain c'est l'heure: il est 16h10 et la journée est terminée. On se hâte alors de rentrer chez soi, car demain est un autre jour.

Pour moi, cette formation est un pas en avant vers ce « trésor » qu'est le travail !

D.G.

Adresse internet du lieu de formation :
www.efej.ch

Site destiné aux femmes migrantes

Afin de tenir compte de la présence accrue des femmes migrantes, le Bureau de l'égalité a décidé de publier un site web sur les « migrations féminines ». Celui-ci peut être consulté à l'adresse www.jura.ch/migrantes.

Ce site est un outil précieux pour orienter les femmes migrantes, mais aussi pour informer et sensibiliser la population tout entière et, en particulier, les professionnel(le)s actifs (ves) dans ce domaine. Il propose de plus de nombreuses brochures en langues étrangères, ainsi que des adresses et liens dûment sélectionnés.

Les pages de ce site se veulent pratiques et aisément accessibles. Les sujets abordés sont vastes, allant des danseuses de cabaret à la maternité, en passant par la traite d'êtres humains et la violence conjugale.

Bureau de l'Egalité/rédaction jurassienne

Bureau de l'Egalité, Villa Müller, Rte de Bâle 17, 2800 Delémont, www.jura.ch/ega



Récit

Qui a dit que le quotidien d'un requérant est un long fleuve tranquille ?

Vivre à 30 ou 40 dans un centre, pas facile. Cultures, modes de vie, langues, tout est différent. Il faut faire des concessions, composer les uns avec les autres. Finalement, bonne volonté aidant, il est possible de cohabiter.

Il est bientôt deux heures. Dans ma chambre, au 3e étage, nous sommes trois. Deux, ce serait mieux, mais nous sommes trois, c'est ainsi. Dans la chambre contiguë, Hüseyin écoute de la musique de son pays depuis des heures. Si mes deux camarades dorment, moi pas. Cette musique me perce le cerveau. J'ai demandé à Hüseyin de baisser le son ; il a accepté mais je ne peux quand même pas m'endormir. Les nuits sans sommeil sont longues: on a le temps de penser au pays, à la famille, à l'avenir incertain, aux journées sans travail, au manque d'argent...



Une douche après la corvée de nettoyage

Le matin

Demain matin, je devrai me lever tôt car je suis de corvée de nettoyages toute la semaine, du lundi au vendredi. A 7 heures, un assistant sera là pour nous distribuer le matériel et le travail : cuisine, douches, salle de loisirs, escaliers, WC, changer les sacs des poubelles. Bizarrement, les quatre ou cinq requérants présents se querelleront pour nettoyer les toilettes. Normal, c'est le travail qui prend le moins de temps. Notre assistant tranchera: chacun son tour, dans la mesure du possible.

Après les nettoyages, vers 8 heures, je passerai au bureau. A cette heure, le courrier est arrivé. Je redoute cet instant, partagé entre l'espoir de recevoir une lettre de ma famille et la crainte de tomber sur une lettre de Berne, c'est-à-dire de l'Office des migrations. Je signerai également la liste de présence. Cette obligation est un sujet de débat permanent, enfin surtout pour ceux qui voudraient passer leur temps dans les grandes villes. Les absences sans motifs sont sanctionnées par une diminution de l'assistance. Moi, je m'en accomode.

Demain matin, comme je ne peux pas dormir,



Salle de loisir pour bavarder et regarder la télévision

je serai fatigué. Donc, après les nettoyages je retournerai au lit. Quand j'ai bien dormi, je retrouve des camarades dans la salle de loisirs où nous bavardons, regardons la télévision. Le vendredi, nos assistants prennent le café avec nous, nous défient au baby-foot. Tout le monde se détend.

Ensuite, une douche. Si les machines à laver le linge ne sont pas occupées, je ferai peut-être une lessive.

Dans la chambre voisine, Hüseyin ne se lasse pas. Sa musique me scie peu à peu les nerfs.

Lorsqu'on a du temps devant soi, les repas sont importants. Il faut d'abord faire les courses. Je devrai compter et surtout ne pas dépenser trop d'argent. Puis je préparerai le repas et je le mangerai dans ma chambre. Ainsi, quelques heures passeront.

L'après-midi

L'après-midi sera long, comme c'est souvent le cas. Le jeudi, piscine; de temps en temps, une sortie, une visite, un pique-nique. S'il fait beau, on peut faire une partie de ping-pong ou de pétanque derrière le centre. Il y a aussi un parc en ville où les jeunes se retrouvent. C'est le lieu idéal pour faire la connaissance de jeunes gens, parfois de filles. S'il pleut, ce sera plutôt la télévision. Parfois, il y a des petits travaux d'entretien rémunérés à faire dans le centre. Tout le monde est intéressé et il y plus de demandes que d'offres.

Comme je me suis inscrit au chômage, je ferai des recherches d'emploi. Je connais déjà la réponse dans les restaurants et les usines que je visiterai: « Désolé, c'est complet ! ». Si je me montre persévérant, mon conseiller de l'Office régional de placement me trouvera peut-être

une place de stage.

Dans la chambre, Hüseyin est toujours « accro » à sa musique. Quelle rengaine...

Le soir

Le soir viendra. Tout le monde se retrouvera devant la télévision. Le choix du programme sera sans doute une source de discussions sans fin. Si au moins il y avait un match de foot...

Très souvent, je préfère aller faire un tour en ville, mais pas question de boire un verre dans un bar ou alors le budget sera entamé. Comme la ville est petite, le tour est vite fait et nous nous retrouverons dans une chambre autour d'une bière ou d'un café.

Vers une heure du matin, je me coucherai mais peut-être ne pourrai-je pas dormir à cause de la musique d'Hüseyin...

Tiens, il est 2 heures 15, plus de musique. Hüseyin a enfin décidé de dormir...

Ali, Alfredo, Mikhail et les autres...

Une bonne lessive, si la machine à laver n'est pas occupée



©VDE/Claude Samier

Autonomie

Se débrouiller sans les béquilles du social

Comment favoriser l'autonomie et l'intégration des requérants d'asile ? Les responsables de l'Aide aux requérants d'asile (ARA) genevoise s'activent en ce moment afin de trouver la meilleure solution possible. Elle porte provisoirement le nom de « modèle évolutif ». Olivier Schmid a accepté de lever un coin du voile. Il est responsable du Service ressources et membre du groupe chargé d'élaborer le projet.

Voix d'Exils : Quelles sont les grandes lignes de ce modèle en chantier ?

Olivier Schmid : Ce qui est important pour nous, travailleurs sociaux, c'est que les gens acquièrent une autonomie sociale, qu'ils soient capables de se débrouiller sans avoir besoin des béquilles du social. Ensuite - qu'ils trouvent une place sur le marché primaire du travail ou non- l'objectif est qu'ils soient autonomes socialement dans les douze mois mais pas nécessairement indépendants financièrement. En effet, si la personne n'arrive pas à l'être dans ce laps de temps, on ne la laissera pas tomber.

Mais on associe très souvent l'autonomie sociale à l'indépendance financière, et là intervient la question du travail...

Durant mon expérience aux Ateliers de formation, je me suis aperçu qu'on peut rendre de la dignité aux gens, que ce soit à travers des activités de peinture, de menuiserie, de mécanique ou dans les médias, et leur permettre d'acquérir et de conserver leur autonomie sociale en leur confiant des responsabilités. Si vous développez vos compétences, vous avez plus de chances de trouver du travail sur le marché primaire qu'une personne qui sera restée dans sa chambre pendant une année. Un employeur va choisir prioritairement une personne qui a acquis l'expérience pratique d'une activité plutôt que celle qui n'a pas bougé.

Quels avantages le futur système apporte-t-il ?

L'avantage principal est l'accès à une activité ; c'est la contre prestation, c'est à dire l'indemnité de 300 francs. Le nouveau modèle permettra surtout aux requérants de se retrouver entre collègues, se faire des nouveaux amis, intégrer un cadre social et amorcer un développement personnel. Le but est de renforcer ces aspects de socialisation plus que la récompense financière.

Qu'est ce qui va changer dans la vie de tous les jours des requérants d'asile ?

Avec cet objectif d'autonomie sociale, on développe un maximum d'activités valorisées et valorisantes, et c'est donc la possibilité de proposer à l'économie genevoise des gens qui en plus d'avoir des compétences soient autonomes socialement. Il y a une nouvelle alternative offerte aux requérants d'asile. Aujourd'hui, ils

ont le choix ; soit ils restent inactifs, soit ils sont actifs dans l'attente d'un emploi, soit ils s'inscrivent dans un parcours d'apprentissage qui leur permet de se prendre en charge et qui leur donne les moyens d'améliorer directement leur condition de vie.

le modèle genevois » avec l'idée d'offrir du travail à l'interne aux usagers. Aujourd'hui, nous avons une soixantaine de requérants d'asile qui ont du travail à mi-temps à l'interne. On voit que ces concepts de socialisation, de phase d'accueil sont émergents. Je pense qu'on est



↑ Olivier Schmid

Quelles sont les sources d'inspiration de ce nouveau système ?

En 2003, un pré projet avait vu le jour, qui s'appelait « Insertion des requérants d'asile selon le modèle zurichois ». Ce canton alémanique avait édicté dix règles novatrices à l'époque pour insérer les requérants : c'est ce que l'on appelle le modèle zurichois. J'ai eu pour mandat de travailler sur ce projet et j'ai fait des rapports d'études jusqu'à la fin du premier semestre 2005. Ce qui a donné un peu les bases du modèle qu'on a ici et qui est devenu ensuite « Insertion des requérants d'asile selon

dans une généralisation de cette volonté en Suisse et en Europe.

Propos recueillis par Abdul Wahid et Andy Mack

Avec cet objectif d'autonomie sociale, on développe un maximum d'activités valorisées et valorisantes

Culture

Les migrants de tous les horizons se cultivent au 50 de la rue de Carouge

La rue de Carouge est une artère très fréquentée de la ville de Genève, mais les nuisances de la circulation n'empêchent pas les migrants de s'adonner à la lecture et à d'autres activités instructives dans le local de la Bibliothèque interculturelle de la Croix-rouge genevoise.

Lorsqu'elle ouvre ses portes en 1994, la Bibliothèque interculturelle ne possédait que deux cartons de livres. Aujourd'hui elle compte 25'000 volumes. « Nous avons aussi des journaux en chinois, arabe et japonais », explique Adriana Mumenthaler, la responsable de la bibliothèque. Ce qui permet à chaque visiteur de trouver son compte pour peu qu'il se donne la peine de parcourir les rayons. La fréquence est d'un peu plus de 50 passages par jour. On y trouve des livres d'histoire, géographie, physique, mathématiques et bien d'autres matières. Les questions religieuses ne sont pas mises à l'écart. Dans ce lieu de culture on peut aussi avoir accès à la Bible, à la Tora, au Coran...

En 2006, 11'000 personnes ont fréquenté les locaux de la bibliothèque. « J'ai beaucoup de plaisir à travailler ici, parce que je rencontre beaucoup de personnes de différentes nationalités », déclare Justin Tshisubantu, requérant d'asile congolais et stagiaire aide-bibliothécaire.

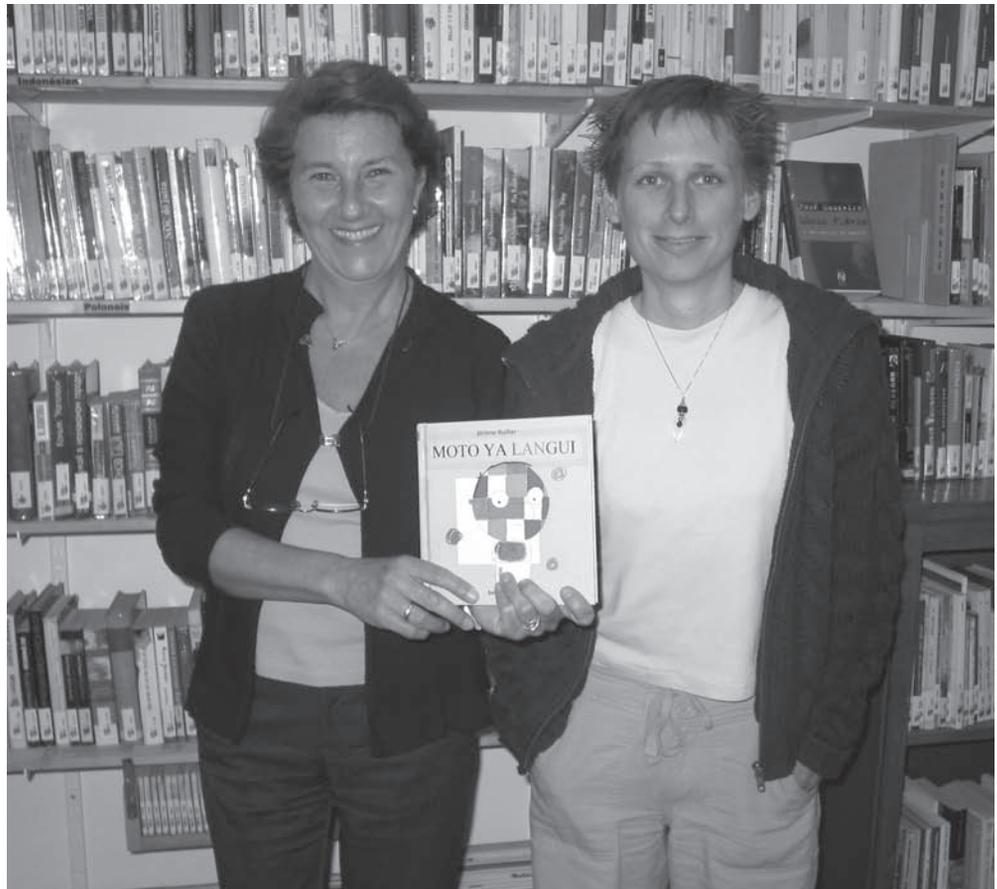
La Bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge genevoise est un des rares lieux où les personnes migrantes éprouvent une certaine fierté à se trouver car elles sont certaines d'y dénicher un document mettant en valeur leur langue ou leur culture. En plus elles vont à la rencontre d'autres réalités culturelles à travers les milliers de documents proposés.

Offres de formation

Soucieux de faciliter l'intégration des requérants d'asile et d'autres étrangers, les responsables de la bibliothèque organisent des cours d'introduction à l'informatique et de français d'un niveau basique, accessibles à tous, y compris aux sans-papiers. Depuis quatre ans la bibliothèque offre une formation d'aide-bibliothécaire. Mais les chances de trouver du travail avec ce diplôme sont infimes. De ce fait, il fallait trouver une filière beaucoup plus adaptée aux exigences du marché de l'emploi. Cette année le cours d'aide-bibliothécaire est remplacé par celui de commis administratif destiné uniquement aux détenteurs de permis N et F.

Plus qu'une bibliothèque

En sus de la culture et des cours dispensés, la bibliothèque propose d'autres activités. Elle prête son cadre à l'organisation de conférences



↑ Mme Mumenthaler et un de ses collaborateurs montrent ici un des nombreux ouvrages en langues étrangères qui font le bonheur des migrants

et de débats. Elle subvient aux besoins d'élèves en les aidant à accomplir leurs devoirs scolaires et offre un appui éducatif à des enfants non francophones. Ceux qui éprouvent des difficultés dans la rédaction de lettres administratives ou de demandes d'emploi trouvent toujours une précieuse aide en allant frapper à la porte de cette bibliothèque.

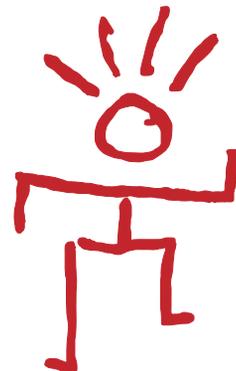
Le succès de cette institution ne se dément pas auprès de nombreux étrangers domiciliés à Genève. Ceux-ci font la connaissance de la Bibliothèque interculturelle à travers les collaborations qu'elle multiplie avec d'autres institutions telles que l'Hospice général, Genève Roule, Camarada et d'autres services de la Croix-Rouge genevoise

Luyindula Ngimbi

Téléphone et fax : 022 320 59 55

Horaires : Lundi au vendredi: de 13h à 18h

www.croix-rouge-ge.ch/services/interculturelle



Kiosque

La tradition humanitaire, fierté de la Suisse

Depuis plusieurs siècles et dans des proportions variables, la Suisse offre l'asile aux personnes persécutées pour des motifs religieux ou politiques.

Depuis les années 80, la notion de «tradition humanitaire» est de plus en plus annexée par les politiciens – et ce aussi bien par les adversaires que par les partisans d'une politique d'asile plus restrictive.

Aux 16ème et 17ème siècles, des dizaines de milliers de Huguenots et de Vaudois (disciples de Pierre Valdo) persécutés en France pour leurs idées religieuses ont trouvé refuge en Suisse, en particulier dans les cantons protestants tel que celui de Genève.

Louis XIV, le Roi-Soleil, aurait d'ailleurs réagi avec indignation à cette généreuse politique. Suite à la Révolution française, ce sera pourtant au tour des royalistes français de trouver refuge en Suisse.

De manière plus générale, et depuis le 19ème siècle, la Suisse est considérée comme un pays d'asile par excellence. En particulier pour les réfugiés politiques qui ont été de plus en plus nombreux à venir s'y installer après 1815.

Parmi eux, des Libéraux allemands, des Polonais qui s'étaient insurgés contre la poigne de fer soviétique, ainsi que des anarchistes, des nihilistes et des partisans de mouvements socialistes. Ils ont été tolérés en Suisse tant qu'ils s'y tenaient tranquilles.

Henri Dunant fonde la Croix-Rouge

Au 19ème siècle, un autre élément renforce encore l'image de la Suisse comme pays traditionnellement humanitaire: la fondation de la Croix-Rouge à Genève en 1863.

Choqué par la souffrance humaine qu'il a vue sur le champ de la bataille de Solferino où les troupes françaises et de Piémont-Sardaigne ont affronté celles d'Autriche-Hongrie, le commerçant genevois Henry Dunant va publier un livre où il décrit ces scènes insoutenables.

Dans « Un souvenir de Solferino », Henri Dunant montre également comment, en temps de guerre, les souffrances des soldats et des civils pourraient être diminuées.

Les idées de l'humaniste suisse se répandent et font école dans toute l'Europe. Le 17 février 1863, des membres de la Société genevoise d'utilité publique créent le « Comité international et permanent de secours aux militaires blessés en temps de guerre ».

Depuis 1876, celui-ci porte le nom qui perdure

aujourd'hui encore, Comité international de la Croix-Rouge (CICR). En tant qu'organisation impartiale, neutre et indépendante, le CICR s'est toujours inquiété du bien-être des blessés et des prisonniers de guerre ainsi que des civils affectés par les combats lors d'innombrables conflits.

Rôle controversé durant la Seconde Guerre mondiale

Durant le 20ème siècle, la politique d'asile helvétique – considérée au regard de l'histoire comme un point central de la tradition humanitaire – va vivre des moments mouvementés.

Le rôle de la Suisse va tout d'abord être très controversé durant la Seconde Guerre mondiale, notamment en raison des refoulements de réfugiés juifs aux frontières du pays. Jusqu'en 1944, ces derniers n'ont pas été considérés comme des réfugiés politiques par la Suisse et le fait d'être en danger de mort ne

Celui ou celle qui demande l'asile en Suisse est très vite soupçonné(e) d'avoir quitté son pays pour des raisons économiques et non pas politiques.

constituait alors pas une condition suffisante pour être accueilli.

Après la Seconde Guerre mondiale, la Suisse revient à une politique d'admission moins restrictive et de larges groupes de réfugiés, en particuliers issus des pays communistes, viennent y chercher refuge.

En 1956, des milliers de Hongrois arrivent en Suisse au lendemain d'une révolution réprimée par les troupes soviétiques. Plus de 7000 d'entre eux y resteront définitivement.

En 1968, ce sera au tour de 12'000 Tchécoslovaques fuyant leur pays de frapper aux portes helvétiques. Après la déclaration de l'état de guerre en Pologne, en 1981, la Suisse accueillera encore 2500 réfugiés polonais.

Mais cette pratique de l'asile, comparative-ment généreuse, va prendre fin avec l'effondrement du bloc de l'Est. Dès lors, celui ou celle qui demande l'asile en Suisse est très vite soupçonné(e) d'avoir quitté son pays pour des raisons économiques et non pas politiques.

Des luttes politiques autour d'une notion

Depuis les années 80, la législation helvétique en matière d'asile a été révisée à plusieurs reprises. L'un des objectifs majeurs de ces révisions étant de rendre la Suisse moins attractive aux yeux de demandeurs d'asile potentiels.

Lors des débats, la notion de tradition humanitaire s'est toujours révélée centrale et a été utilisée aussi bien par l'Etat, partisan d'une politique plus restrictive, que par les défenseurs d'un régime plus libéral.

Cette lutte autour de la définition de la politique d'asile a clairement pris de l'ampleur avant les votations fédérales de l'automne 2006. Sous le slogan «Préserver la tradition humanitaire de la Suisse – empêcher les abus», les autorités fédérales et cantonales ont appelé les citoyens à accepter des nouvelles révisions des lois sur l'asile et les étrangers.

Suite au vote marqué par une large acceptation populaire d'une législation plus restrictive sur l'asile, diverses voix se sont élevées pour dénoncer une Suisse ayant définitivement tourné le dos à sa tradition humanitaire.

En plus de sa dimension historique, la notion même de tradition humanitaire a donc pris une dimension politique qui jouera encore un rôle lors des futurs débats sur l'asile.

Swissinfo



Famille

Migration et maternité : quel soutien pour les mères migrantes ?

De mauvaises relations enveniment depuis plus d'une année les relations entre les habitants du quartier de la Faïencerie et leurs voisins requérants d'asile. Une forme de thérapie de groupe a eu lieu le 13 décembre pour relancer le dialogue.

Si donner la vie est une expérience intense pour chaque femme, des difficultés supplémentaires peuvent se présenter pour une requérante d'asile : difficultés à communiquer, différences culturelles, isolement. Quand on arrive du bout du monde, accoucher en Suisse laisse des souvenirs forts. U. Shaikh vient de Mongolie, elle nous confie : « Je suis arrivée en Suisse enceinte de neuf mois, sans nouvelles du père de mon enfant, si ce n'est un numéro de téléphone griffonné sur un bout de papier. J'ai accouché à Bienne, alors que je ne parlais pas un mot de français ou d'allemand, juste quelques bribes d'anglais. Le fait de ne pas parvenir à communiquer a fait de mon accouchement un moment de terrible solitude. Auparavant j'avais eu un fils en Mongolie: là-bas, ce fut une grande joie, toute ma famille est venue m'entourer et j'ai reçu des cadeaux.

A Bienne, je ne comprenais pas un mot de ce que l'on me disait. De retour en chambre, j'ai pleuré, car j'étais seule avec mon bébé ; ma voisine de chambre recevait sans cesse des visites et sa joie me faisait mesurer ma solitude. Heureusement, il y a eu de petits miracles : une assistante sociale, Manuela, a pris à cœur ma situation et a retrouvé le père de mon enfant juste avant la naissance. Et les deux infirmières qui se sont occupées de moi l'ont fait avec une telle chaleur humaine que nous avons réussi à nous comprendre. Elles m'ont entourée, portée, aidée. J'ai été touchée au fond du cœur. Par hasard, elles portaient le même prénom et c'est celui que j'ai donné à ma fille : Rahel. Je profite de l'occasion qui m'est donnée de remercier toutes les personnes qui m'ont aidée en ce moment si difficile de ma vie : Ester, Barbara, Tomas, Benedict, Severina et tant d'autres. Ils se reconnaîtront. Je ne les oublierai jamais.

Aujourd'hui je suis mariée avec le père de ma fille et je mettrai prochainement au monde mon troisième enfant. Je resterai fidèle à une tradition mongole : conserver le cordon ombilical du bébé. En Mongolie, on le garde car il sert à soigner l'enfant ; on le brûle et la fumée soulage certains maux des nourrissons. Ici, je le considère comme un talisman. Celui de ma fille ne me quitte jamais. »

« J'ai accouché à la maison »

Zumreta est Bosniaque, originaire de Srebrenica. Elle a trois enfants, deux fils nés au pays et une fille née en Suisse. Elle raconte : « Lorsque mon

premier fils est né, la guerre menaçait d'éclater. Il était impossible de se rendre à l'hôpital. J'ai accouché à la maison, avec l'aide de ma belle-mère. Mon deuxième fils est né à l'hôpital de Sarajevo, dans un pays détruit qui essayait de se relever de la guerre tout juste achevée.

Pour ma fille, j'ai accouché à l'hôpital de Sierre. Vivant en Suisse depuis quelque temps, je parlais français et je n'ai pas eu de problème de communication. Malgré un accouchement difficile, je garde un très bon souvenir de l'équipe et des soins. J'ai apprécié de pouvoir donner le jour à ma fille dans un pays d'accueil, dans la paix ». De sa culture d'origine, Zumreta a elle aussi gardé une tradition : « En Bosnie, la première coupe des cheveux du bébé est très importante: on la confie à une personne choisie pour ses qualités et à qui l'on aimerait que l'enfant ressemble plus tard. »

Aider les migrants à trouver leurs marques dans le système de soins, à se sentir accueillis, compris... c'est une question à laquelle bien des médecins ont été confrontés. L'un d'eux, le docteur Jean-Luc Waegeli, à Sierre, y a apporté récemment une réponse prometteuse en mettant sur pied une formation de sensibilisation à la santé communautaire. Treize femmes d'origine étrangère viennent d'achever cette formation. Dorénavant, elles joueront bénévolement un rôle de « passeuses » pour les personnes migrantes qui se sentiraient désorientées devant le système de soins valaisan. Un grand pas en avant pour donner plus de confort et de confiance aux patients, et assurer de meilleures conditions de travail aux professionnels de la santé, que ce soit lors d'un accouchement, mais aussi aux urgences ou lors d'une simple consultation.

Betty Tchato & Rédaction valaisanne



©VDE/Choham Khairi

↑ La chaleur humaine suffit parfois au bonheur des mères qui attendent un enfant



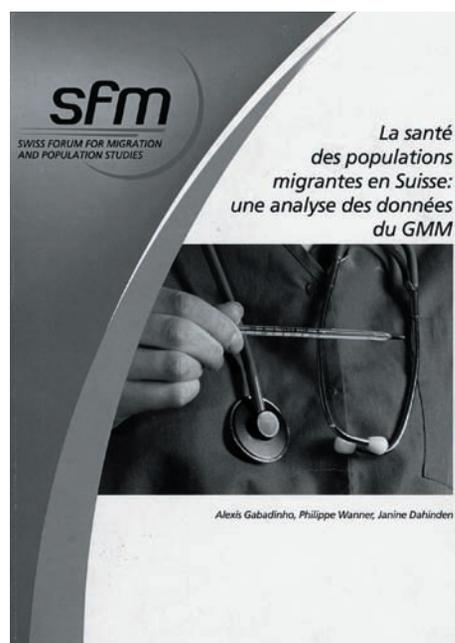
Livre

Quand l'équilibre psychique des migrants intéresse les chercheurs du SFM

Dans une étude que vient de publier le Swiss Forum for Migration (SFM), une bonne partie est consacrée à la santé mentale des immigrés.

Le Swiss Forum for Migration (SFM) note qu'il est difficile, si ce n'est impossible, de mesurer le niveau de santé psychique d'une population sur la base de l'auto-déclaration. Il a donc élaboré un questionnaire précis qui a permis une collecte de données scientifiquement exploitable. Les réponses ont permis de faire ressortir les différences entre diverses populations migrantes ciblées. L'enquête nous apprend d'abord que 21 % des femmes et 19 % des hommes interrogés, hormis les requérants d'asile, n'ont pas un bon équilibre psychique. Ces chiffres se rapprochent de ceux obtenus pour les Suisses (20% pour les femmes et 18 % pour les hommes).

La différence est nette lorsqu'on se réfère à la nationalité : en ce qui concerne les nationalités allemande, autrichienne et française,



le pourcentage est faible alors qu'on arrive à 40% pour les hommes et femmes ex-yougoslaves et turcs, les requérants d'asile kosovars et sri lankais, les femmes portugaises et sri lankaises. On atteint 65 % pour les femmes turques et les requérantes d'asile kosovares.

Risque multiple

Un des autres critères examinés est l'âge. Les jeunes ont un risque accru de mauvais équilibre psychique et ceci est lié au fait qu'ils

connaissent notamment des difficultés pour entrer sur le marché du travail.

Quant au critère selon le sexe, on remarque que, pour les femmes, la difficulté est d'arriver à concilier vie professionnelle et tâches familiales. Un rapprochement est aussi fait avec les statistiques suisses où l'on note des similitudes pour ce qui est du critère lié au statut social pour les hommes célibataires ou mariés. Les premiers ont plus de risque que les seconds. Autre critère examiné, celui du domicile. Les populations migrantes de la région lémanique ont une santé psychique moins mauvaise que celles d'autres régions de l'Helvétie (espace Mittelland, suisse orientale, du nord-ouest et Zurich). Le fait d'être arrivé en Suisse avant ou après l'âge de 14 ans influe également sur le risque d'avoir une santé psychique bonne ou mauvaise, ainsi que le fait de ne pas pouvoir maîtriser une des langues nationales.

En conclusion les difficultés rencontrées montrent nettement qu'il n'est pas facile de déterminer les critères devant permettre de mesurer le niveau de santé psychique d'une population d'autant plus que les indicateurs de discrimination et d'intégration constituent des éléments importants à associer. Il faut tenir compte aussi du fait d'avoir été victime de répression politique (pour les deux sexes) et d'éprouver le sentiment de ne pas avoir de patrie. On peut donc dire que le risque de mauvais équilibre psychique ne concerne pas uniquement les populations migrantes mais toute population quel que soit le sexe, parcours et statut (social, économique, etc.)

Dans ce contexte, un monitoring sur l'état de santé des populations migrantes en Suisse a été réalisé en 2004, dans le cadre du programme de la Confédération « Migration et santé 2002-2007 » dont le but visé est l'égalité des chances en matière de santé.

Nicole Nsangu



Comment le SFM a travaillé

Les principales données utilisées dans cette étude proviennent de différents rapports et enquêtes, notamment ceux de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les indicateurs mentionnés sont quant à eux issus principalement de l'enquête du « Gesundheitsmonitoring der Schweizerischen Migrationsbevölkerung » (Monitoring de la santé des Migrants, GMM) réalisée sur trois modules comportant chacun une population cible bien déterminée.

1. module I, personnes étrangères dont la langue maternelle est une des langues nationales : suisse, italienne, française, allemande et autrichienne, âgées de 15 à 74 ans ;
2. module II, population résidente portugaise, turque, sri lankaise ou d'un pays de l'ex- Yougoslavie. Ici ce groupe ne comprend ni les requérants d'asile, ni les personnes bénéficiant d'un titre de séjour de courte durée (< à 12 mois, permis L), ni les fonctionnaires internationaux et les membres de leur familles ;
3. module III, des demandeurs d'asile du Kosovo et du Sri Lanka.

L'étude a été menée par un groupe de trois chercheurs : Alexis Gabadinho (démographe), Philippe Wanner (démographe) et Janine Dahinden (ethnologue). Intitulée "La santé des populations migrantes en Suisse : une analyse des données du GMM", l'étude est publiée ; il fait partie de l'Université de Neuchâtel.

Site internet :

www.migration-population.ch

Portrait

Mohammed Kedir, champion olympique du 10'000 mètres en 1980

Mohammed Kedir a vécu une existence pleine de rebondissements, à croire qu'il a eu plusieurs vies : sportif d'élite, officier dans l'armée éthiopienne, coach... Des feux de la notoriété, il est passé aujourd'hui à un chapitre plus douloureux comme requérant d'asile à Sion. Il nous raconte son expérience.

Voix d'Exils : Le dossard 178, l'été 1980, Moscou, cela vous rappelle-t-il quelque chose ?

Mohammed Kedir : Comment oublier ? C'est la course de ma vie, le 10'000 mètres des Jeux olympiques de Moscou. J'ai eu une existence de champion : des courses, j'en ai gagné avant, j'en ai gagné après. Mais ce jour reste l'un des plus importants. J'ai ressenti une immense fierté, pour moi mais aussi pour mon pays. J'ai gagné une grande reconnaissance de la part de mes compatriotes. Aujourd'hui encore, mon portrait est affiché dans les stades de mon pays.



©D/Edham Khathi

↑ Mohammed Kedir

Rappelez-nous vos meilleures performances.

Après les Jeux olympiques, en 1981, j'ai obtenu la médaille d'argent au championnat du monde de cross ; l'année suivante, à Rome, j'ai gagné cette même course et j'ai aussi remporté le 10'000 mètres du championnat africain.

Comment devient-on un champion ?

Tout se joue dans la tête. Quand j'ai commencé à courir à 8 ans, j'avais décidé au fond de moi-même que je deviendrais un grand champion, comme mon idole de l'époque, Abebe Bikila.¹

Qu'avez-vous fait à la fin de votre carrière d'athlète ?

J'ai suivi en Allemagne de l'Est une formation d'un an (1988) comme entraîneur international en athlétisme.

Quel est votre quotidien aujourd'hui ?

Je vis la même vie que les autres requérants d'asile. J'ai un permis F, je suis séparé de ma famille restée au pays. J'aimerais trouver un travail stable, mais c'est difficile. Vous savez, dans la vie il y a des hauts et des bas. Par exemple, je sais que j'aurais pu gagner la médaille d'or

aux Jeux de Montréal en 1976, pour lesquels je m'étais parfaitement préparé. J'étais au top de mon potentiel. Mais pour des raisons politiques, plusieurs délégations africaines se sont retirées des jeux, dont l'Ethiopie. Je n'ai pas pu concourir. Pour un sportif d'élite, c'est terrible ; j'en ai pleuré. Mais 4 ans après, j'ai décroché ma médaille.

Comment rêvez-vous votre vie ?

J'aimerais avoir la chance d'assister aux prochains jeux olympiques de Pékin, mais c'est impossible. J'aimerais plutôt mettre mon expérience et ma passion de la course au service des jeunes qui aujourd'hui rêvent de médailles.

Ghyasi Abdul Ghani

¹ Abebe Bikila fut le premier africain (Ethiopie) médaillé d'or olympique. Il remporta le marathon de Rome en courant pieds nus en 1960. Il devint le premier athlète à gagner deux marathons olympiques consécutifs en remportant le marathon de Tokyo en 1964. Il disparu prématurément en 1973, âgé de seulement 41 ans.

Un passé toujours vivant

Un Olympien, voilà comment on appelle, au Musée olympique de Lausanne, un sportif qui a participé aux Jeux. C'est ce que la rédaction valaisanne a appris, le 5 mai dernier, lorsqu'elle a accompagné Mohammed Kedir sur les traces de son passé. Le service des archives avait très bien fait les choses : M. Kedir a pu revoir ou plutôt revivre quelques minutes de sa course de 1980 précieusement conservées dans les caves du musée. A ses côtés, nous avons suivi l'effort, la bataille finale, l'arrivée, les clameurs, les embrassades. L'émotion retenue du champion n'en était que plus forte et a gagné toute notre équipe. Un peu plus tard, en visitant l'exposition, son visage, coupe afro triomphante, est venu crever l'écran d'un film de présentation. Des touristes ont compris que l'homme de l'exploit n'était pas loin, juste assis dans un fauteuil, dans le noir, et sont venus le saluer. Un moment de grâce.

Encore une chose : si vous êtes curieux et que vous allez rechercher le mot « Olympien » dans le dictionnaire, vous trouverez la définition suivante : noble, majestueux, serein. Pas de doute, on en avait bien un en face de nous.

Mohammed Kedir fait face à son destin avec une dignité qui impressionne. C'est sûr, la force qui l'a mené, il y a 27 ans, sur un podium à Moscou l'habite encore. Champion un jour, champion toujours. Merci pour la leçon de courage.

Rédaction valaisanne

Intégration

Les Sénégalais ont offert un week-end coloré aux Grottes

Dans le cadre de son projet « village du monde », l'association genevoise « Pré en bulle » a permis à la communauté sénégalaise de faire découvrir aux Suisses et aux autres étrangers différentes facettes de sa riche culture.

Du 18 au 20 mai dernier, le quartier des Grottes (centre de Genève) a vibré aux rythmes sénégalais. Il n'y avait pas que de la musique. Cuisines, costumes et différentes formes d'art du pays de la Teranga (hospitalité) ont fait le bonheur de milliers de visiteurs. « Le deuxième jour on pouvait compter environ 2000 personnes. La veille lors de l'ouverture, c'était noir de monde ! », a déclaré Hélène Wutrich, animatrice à l'Association Pré en Bulle et coordonnatrice du Festival « Sénégal aux Grottes ». Une vraie ambiance de fête a régné tout le long des manifestations et a réchauffé, le temps de ce festival, les conversations amicales, même entre inconnus. Sur fond de musique du chanteur Youssou Ndour et d'autres stars de la musique sénégalaise, il n'était pas rare d'entendre un « Nanga ndef », qui veut dire bonjour en Wolof (langue nationale au Sénégal), de la bouche d'un Sénégalais ou d'un Genevois. Place des Grottes, une Suisseuse d'origine sénégalaise étalait son talent de tresseuse dans un stand. Elle réalisait des nattes gratuitement sur la tête des petits Genevois. Juste à côté, un batteur démontrait son art d'extraire des sons extraordinaires du tam-tam.



↑ Abdul Siley, un tailleur venu spécialement de Dakar

Un tailleur venu de Dakar

Les organisateurs ont voulu mettre un brin d'originalité en invitant un tailleur de boubou. « Cela permet au public du festival de voir la différence qui existe entre un vrai tissu travaillé par la main de l'homme et les banals T-shirts qu'il porte habituellement », explique Hélène Wutrich. Agé d'une trentaine d'années, Abdul Siley Dia est célèbre à Thiaroye, un quartier populaire de Dakar. Sur la place des Grottes,

il a cousu des chemises, robes et tenues traditionnelles sur mesure, en un temps record. Le temps d'un entretien, il a pu confectionner une robe pour une cliente. Sa dextérité a rendu possible un défilé de mode organisé pour

s'offrir un bon repas. Mais il fallait faire la queue et être patient. Fait remarquable : les repas ont été servis par des couples mixtes. C'est le cas de Adama Sene Forestier, une Sénégalaise mariée à un Suisse, Omar Patrick Forestier. A leurs côtés,



↑ Isabelle (à gauche) et le couple Adama Sene et Omar Patrick Forestier ont servi de succulents plats sénégalais aux visiteurs

l'occasion. Le festival « Sénégal aux Grottes », c'était aussi le vernissage d'une exposition de peinture, des animations pour enfants et un débat sur la migration qui a vu la participation de Maguèye Thiam, président de l'Association de la Migration africaine, Ousmane Dianor du Jardin de Cocagne et Mourtala Mboup, chercheur et auteur du livre « Les Sénégalais d'Italie ». Les orateurs ont parlé des avantages et des inconvénients de la migration.

Multi-Culti

Les mets exquis et bon marché de la cuisine sénégalaise ont contribué largement au succès de ce festival. « Je salive avant même de commencer à manger », s'est exclamé un client genevois devant l'étalage coloré et parfumé des spécialités sénégalaises qui ont pour nom Mafé, Yassa....

Avec moins de 15 francs les visiteurs pouvaient

Isabelle, une Suisseuse mariée à un Sénégalais. Ce mélange de nationalités a donné une allure familiale à cette fête, au point que beaucoup de visiteurs ne savaient plus trop bien comment distinguer Sénégalais et autochtones, même en matière de danse. « Je suis très surpris de voir des Suisses exécuter des danses sénégalaises mieux que moi », s'étonne Pierre, un Sénégalais vivant à Genève depuis quatre mois.

Andy Mack & Nicole Nsangu



Carte postale

Le Liban ou le pays des cèdres millénaires

Le Liban, pays du Levant où les cèdres s'élevèrent vers le ciel depuis des millénaires, est un petit pays montagneux de 10'400 km². Il est limité au nord et à l'est par la Syrie, au sud par Israël (Palestine) et à l'ouest par la mer Méditerranée. Le nom de Liban (Loubnan) vient d'un mot araméen signifiant «la montagne blanche» allusion à sa chaîne de montagnes nommée «Les Monts Liban», toujours enneigée.



Petit par sa taille, grand par son histoire, le Liban a connu dans l'Antiquité une civilisation brillante. Les Phéniciens y avaient créé un alphabet de 22 lettres qui se répandit dans toute la Méditerranée. Après la conquête d'Alexandre le Grand et jusqu'au XVe siècle, le Liban fut englobé au sein d'une vaste zone dite «syrienne».

À la fin de la 1ère Guerre Mondiale, le pays des cèdres passa sous mandat français après plusieurs siècles de domination ottomane, et n'accéda à l'indépendance qu'en 1943.

Beyrouth est sa capitale et compte plus d'un million d'habitants, Tripoli, Saïda, Tyr, Baalbek, Nabatieh, Zahlé et Jounieh sont les villes les plus importantes du pays. La langue officielle du Liban est l'arabe. Le français a été la 2ème langue officielle jusqu'en 1943 qui reste néanmoins fréquemment parlé par les libanais.

Conservatoire du christianisme oriental

Selon les estimations de 2004, il y a 3,5 millions d'habitants au Liban. S'ajoutent à cela environ

13 millions de libanais vivant à l'étranger, des chrétiens pour leur grande majorité. En effet, majoritaires avant les années 80, les chrétiens du Liban représentent aujourd'hui un peu moins de la moitié de la population et appartiennent en grande partie à l'Eglise Maronite (de Saint Maron). La plupart des Eglises orientales (reconnues également par l'État) sont représentées au Liban, ce qui fait de ce pays un véritable conservatoire du christianisme oriental.

Pouvoir et enjeux politiques

Le système politique est une république parlementaire dont le pouvoir est partagé entre les trois plus grandes communautés du pays. Ainsi, le président de la République est chrétien maronite, le premier ministre est musulman sunnite et le président du Parlement est musulman chiite.



↑ Une forêt de cèdres, arbres emblématiques du Liban

Lors de la création de l'État d'Israël en 1948, le Liban accueille sur son territoire beaucoup de Palestiniens fuyant le conflit, qui s'installent peu à peu dans des camps de réfugiés.

En 1970, l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) investit le Liban. Dans ces années, les Palestiniens forment 15% de la population. Cette communauté souffre d'une mauvaise réputation. La dernière illustration est l'œuvre du mouvement armé Fatah Al-Islam, accusé d'être lié au réseau Al-Qaïda et soupçonné par la majorité parlementaire antisyrilienne d'être utilisé par les renseignements syriens pour déstabiliser le Liban. Les combats qui opposent actuellement ce groupe à l'armée libanaise à Nahr al-Bared

(camp de réfugiés palestinien situé au nord du Liban) a fait plusieurs dizaines de morts et obligé la fuite de plus de 25'000 personnes, soit plus de la moitié des habitants de ce camp.

La présence palestinienne est associée à toutes les tensions qui ont déclenché la guerre civile en 1975 qui opposa d'abord les Phalanges chrétiennes aux Palestiniens, et plus tard aux milices issues des communautés musulmanes qui se sont alliés aux Palestiniens. Ces combats ont servi de prétexte à la Syrie à partir de 1976 et à Israël au Sud Liban à partir de 1978 et à Beyrouth même en 1982 pour intervenir militairement.

Paix fragile et influence syrienne

En 1989, les accords de Taëf (Arabie Saoudite) ont mis fin à la guerre civile, mais la Syrie a mis

le Liban sous sa tutelle et continué à y exercer une grande influence jusqu'au retrait de son armée en 2005.

Israël continue à occuper le Sud Liban même après la fin de la guerre civile jusqu'en 2000 et poursuit ses combats contre le Hezbollah. En juillet 2006, une grande offensive militaire a été lancée ce qui a détruit l'infrastructure du pays et s'est soldée par l'échec de l'objectif annoncé, à savoir, la neutralisation du Hezbollah.

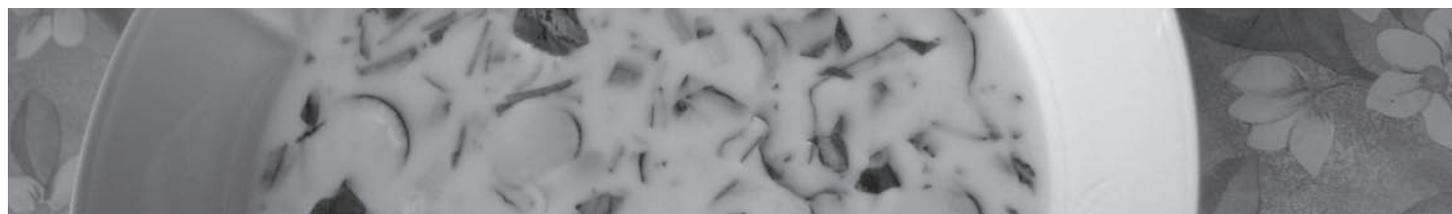
Dominique Husniya

Recette

Abdoughekhyar

Une délicieuse soupe froide rafraîchissante et légère, à base de yogourt, pour combattre la chaleur de l'été

Cette spécialité est originaire de Téhéran. Elle est maintenant appréciée dans toutes les régions d'Iran. Elle est simple à préparer, à la maison ou à l'extérieur, à l'occasion d'un pique-nique.



Ingrédients (pour 4 à 6 personnes)

1 kg de yogourt nature
2 bottes d'estragon
1 botte d'oignons verts
1 botte de basilic
1 botte de menthe fraîche
1 botte de radis
1 concombre
100g de noix concassées
100g de raisins secs, sel, poivre à volonté

Préparation

- Laver et sécher les herbes, les hacher finement. Couper les radis en rondelle.
- Mélanger le tout dans un grand saladier.
- Ajouter les raisins secs et les noix concassées déjà lavés.
- Peler le concombre, le râper directement dans le saladier.
- Ajouter du yogourt, du sel et du poivre. Bien les mélanger en ajoutant de l'eau froide jusqu'à l'obtention d'une soupe dont la consistance convienne. C'est si simple, l'Abdoughekhyar !
- Si vous voulez consommer cette soupe froide en plat principal, il vous suffit d'ajouter encore 200g de crème fraîche.
- Vous pouvez la manger avec du pain.

Bon appétit !

Soraya Hatam

Une nouvelle saison démarre à Genève roule

Le beau temps arrive et l'association Genève Roule sort ses vélos pour les Genevois et les touristes. Cette année, les containers de vélos présents sur quatre sites de prêt sont neufs et dotés d'outils informatiques offrant une meilleure gestion du parc des deux roues et des caisses. Tout ce matériel ne fonctionne qu'à l'énergie solaire. Les 80 collaborateurs sont désormais encadrés par un formateur d'adultes.

Pour marquer solennellement l'ouverture de cette nouvelle saison, Genève Roule a organisé une cérémonie devant les Bains de Pâquis le 22 mai. Le conseiller administratif sortant Christian Ferrazino, le conseiller d'Etat Robert Cramer, entourés du staff de l'association Genève Roule dont le président Christoph Meier et la directrice Elina Salo, ont présidé la cérémonie. M. Ferrazino a prédit que le vélo a toutes les chances de s'imposer dans les rues de Genève, à l'instar d'autres villes européennes. M. Cramer a rappelé que la mobilité douce fait sens dans la mesure où le canton du bout du lac est

dans une dynamique de recherche de solutions pour juguler les problèmes de pollution dus au trafic automobile.

Une centaine de requérants d'asile et chômeurs collaborent au bon fonctionnement de ce programme financé à hauteur de 300'000 francs par la ville de Genève, 30'000 par l'Etat et 230'000 par la Confédération.

Les conditions de prêt des vélos sont à la portée de toute personne majeure désireuse de circuler à vélo dans la cité de Calvin. Il suffit de présenter une pièce d'identité valable et de déposer une caution de 20 francs. L'emprunteur dispose alors de quatre heures pour rouler à sa guise.

Informations et réservations :
022 740 13 43

Email : reservation@geneveroule.ch



↑ Requirants d'asile et chômeurs contribuent à imposer le vélo dans les rues de Genève

©VDE/Andy Mark

Clin d'oeil

Encadrez-moi !

Le 23 avril dernier, les requérants d'asile du Centre d'occupation et de formation du Botza, à Vétroz, en Valais, ont célébré la journée mondiale du livre à leur manière. Le temps d'un après-midi, ils ont posé leurs outils, déserté leurs ateliers pour feuilleter, lire et échanger, tout simplement. Pour finir, ils ont posé en utilisant les cadres. Voici quelques-unes des photos accompagnées de commentaires de certains d'entre eux.

« Quand mon pays me manque, je prends un livre et je me retrouve dans mon jardin. Je rentre à la maison. C'est le voyage. »

« Le livre est une fenêtre qui ouvre sur des mondes très différents, c'est un miroir qui me permet de mieux me connaître et d'avancer. »

« Je ne sais ni lire et écrire, le livre c'est pour moi un objet un peu mystérieux qui me donne envie d'apprendre. C'est le savoir. »

« J'aime l'odeur des livres, ce sont des amis de papier. »

« Je lis avant tout des livres d'histoire, ça me permet de vivre d'autres vies, à d'autres époques, c'est la liberté. »

« J'ai lu tous les livres en russe et en arménien de la bibliothèque, c'est dommage de ne pas en avoir plus. Notre langue, c'est notre mémoire. »

« Je suis Algérienne, je lis d'abord en arabe, mais mon fils de 13 ans lit en français depuis que nous vivons en Valais. »

« Le livre, c'est pour moi en premier lieu le dictionnaire, le sésame qui me permet petit à petit de comprendre le monde dans lequel je vis aujourd'hui. »

Page réalisée par les élèves de la classe de français « avancée » : Cem, Battor, Ahmed, Teclay, Guy, Luan, Müslüm, Kacha, Madi et Ibrahim.



↑ Lazo, Bosnie Herzégovine



↑ Lamo, Tibet



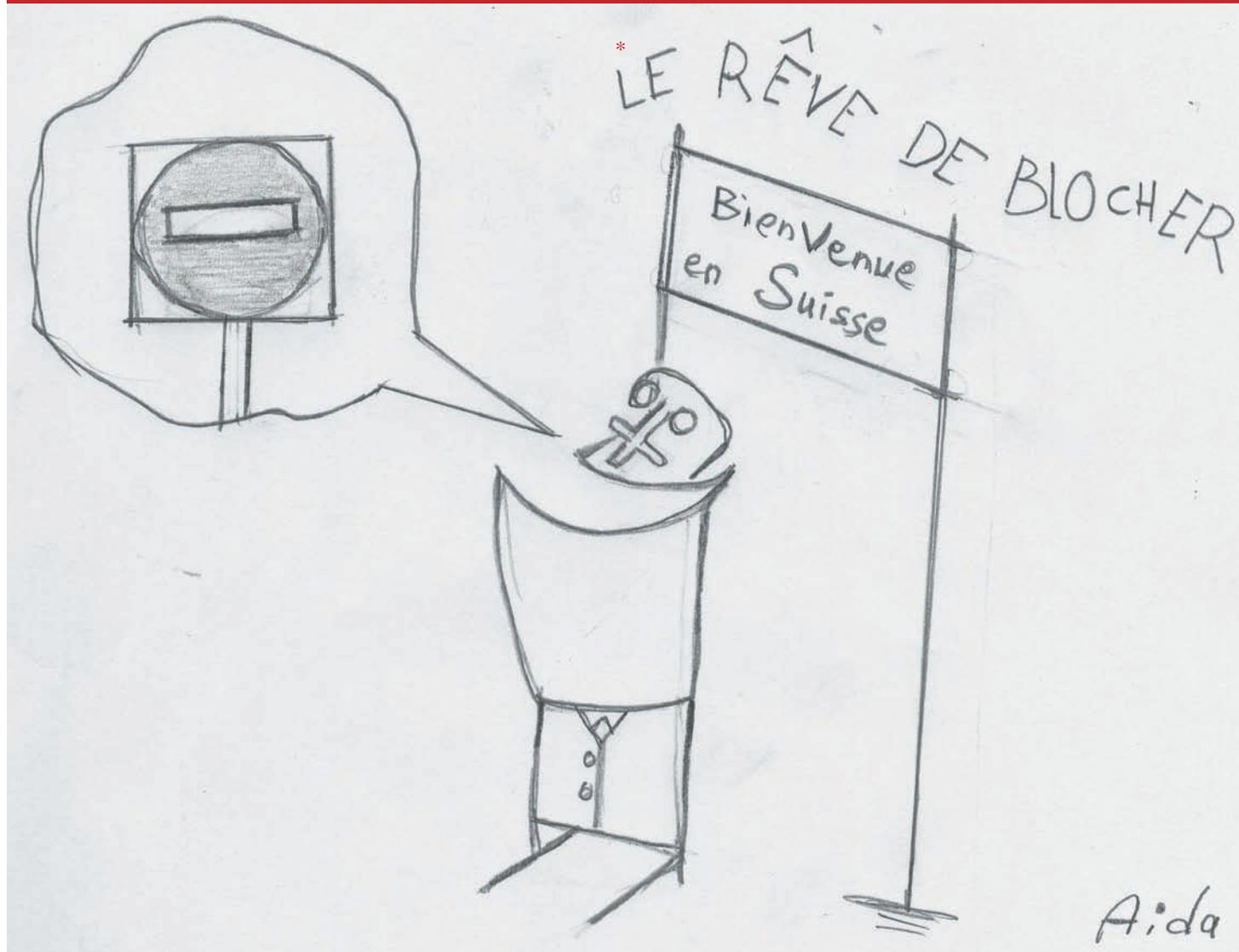
↑ L'équipe de maçonnerie



↑ Yelena, Arménie & Djabria, Algérie



↑ L'équipe de couture



Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les portemonnaie !

1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réserve aux requérants d'asile.
2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 25.-
3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Reconduction d'office s'il n'y a pas d'annulation. Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général
Service de Communication
Cours de Rive 12
1204 Genève
Téléphone : 022 420 53 00
E-mail : publications.hg@hospicegeneral.ch
Visitez le site de votre journal
www.voixdexils.ch

Voix d'Exils N°27 – Tirage : 7'000 exemplaires

Editeur : Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève.
Responsable d'édition : Mireille Vallette.
Responsable de la Rédaction : Frank Kodbaye
Mise en page : Bao On

Rédaction genevoise
Rue Rothschild 58 – 1202 Genève
Tél. 022 420 45 03/04
E-mail : redaction@voixdexils.ch
Anderson Makedi, Guy Lubanzadio, Soraya Hatam, Amani Madani, Luyindula Ngimbi, Wondimeneh Aberra, Aida AL-Khatib, Nicole Nsangu

RÉGIONS

Rédaction fribourgeoise
Croix-Rouge Fribourgeoise
Saint-Nicolas-de-Flue 20 – 1705 Fribourg
Tél. 026 425 41 64
Email : voixdefribourg@bluemail.ch
Responsable projet : Raoul Galley
Responsable de la Rédaction : François Coianiz
Rédacteurs : Momo Temgoua, Demir Selma

Rédaction jurassienne
Centre du Simplon, rue du Jura 37,
CP 1125, 2900 Porrentruy
Tél. 032 466 68 68; Fax 032 466 92 62
Email : claudesaunier@ajada.ch
Responsable de la Rédaction : Claude Saunier
Rédacteurs : Semeles Bezabehe, Fekpey

Kudzo Akpéné

Rédaction neuchâteloise
Office social de l'asile
Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel
Tél. 032 732 99 15 ou 032 732 99 02;
Fax 032 732 99 11
E-mail : daniel.kienholz@ne.ch
Responsables de rédaction : Daniel Kienholz, Marie-France Bitz, Roselyne Petruzzi
Rédacteurs : Théophile Kenmogne, Dominique Husniya

Rédaction valaisanne
Centre de Formation «Le Botza»
Zone industrielle – 1963 VETROZ
Tél. 027 345 39 03 ; Fax 027 346 39 11
E-mail : Christiane.brignet@admin.vs.ch
Responsable de la rédaction : Christiane Briguet, Christiane Terretaz
Rédacteurs : Betty Tchato, Raad Abdul-Aziz, Abdul Ghani Ghysi, Gholam Khatibi

Rédaction vaudoise
Fareas
Rue Bugnon 42, 1020 Renens
Tél. 021 557 05 42
E-mail : voixdexils@fareas.ch
Responsable de la rédaction : Emmanuelle Marendaz-Colle
Rédacteurs : Pidice Egui, Sewa Prince-Agbodjan
Ont collaboré à ce numéro : José Méan, Iria Rodiles